

CAPITAL(E) CULTURE

# Profil culturel des pays du Sud membres de la Francophonie

Un aperçu de quatre pays  
d'Asie du Sud-Est et du Pacifique

Cambodge, Laos, Vietnam, Vanuatu

Les opinions présentes dans ce profil n'engagent que leurs auteurs.

Retrouvez la version complète du *Profil culturel des pays du Sud membres de la Francophonie – un aperçu de quatre pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique* avec le répertoire détaillé des structures et entreprises culturelles sur le site Internet de l'Organisation Internationale de la Francophonie ([www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)).

Établi pour le compte de l'Organisation Internationale de la Francophonie

**Coordination à l'Organisation Internationale de la Francophonie :**

Frédéric Bouilleux, Directeur de la langue française  
et de la diversité culturelle et linguistique  
Rémi Sagna, Chef de la Division de la diversité culturelle  
Toussaint Tiendrébéogo, Responsable de projet

**Coordination à Culture et développement :**

Francisco d'Almeida, Délégué Général  
Marie-Lise Alleman, chargée d'études, économiste  
Nicolas Lesur, chargé d'études

Rédaction et réalisation des enquêtes

**Au Cambodge :**

Florence Chatôt, Consultante en sciences sociales  
Marie-Lise Alleman, Culture et développement

**Au Laos :**

Ingrid Daniel, Consultante  
Nicolas Lesur, Culture et développement

**Au Vietnam :**

Pham Hoai Anh, Institut vietnamien d'étude sur l'art et la culture (VICAS)  
Vicky Bernigaud, Culture et développement

**Au Vanuatu :**

Georges Cumbo, Alliance Française de Port-Vila, Vanuatu  
Vicky Bernigaud, Culture et développement  
Myriam Carine Oko Mvondo, Culture et développement

Graphisme : J. Parreau

# SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
Introduction.....	4
▶ Traditions, industries culturelles et identités	
▶ Le poids du tourisme et la priorité donnée à la valorisation du patrimoine culturel	
▶ L'essor d'une offre privée de produits culturels	
▶ Des défis encore nombreux	
Méthodologie de l'enquête .....	8
<b>LE CAMBODGE</b> .....	<b>10</b>
▶ Présentation générale du pays.....	11
▶ Environnement institutionnel de la culture .....	13
▶ Économie des industries culturelles.....	16
<b>LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO</b> .....	<b>20</b>
▶ Présentation générale du pays.....	21
▶ Environnement institutionnel de la culture .....	23
▶ Économie des industries culturelles.....	28
<b>LE VIETNAM</b> .....	<b>32</b>
▶ Présentation générale du pays.....	33
▶ Environnement institutionnel de la culture .....	36
▶ Économie des industries culturelles.....	44
<b>LE VANUATU</b> .....	<b>48</b>
▶ Présentation générale du pays.....	49
▶ Environnement institutionnel de la culture .....	51
▶ Économie des industries culturelles.....	54
Annexe .....	57
Glossaire.....	58
Bibliographie .....	63

# AVANT PROPOS

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'est fixée comme objectif d'accompagner les États du Sud membres de la Francophonie dans la mise en place d'un système d'information sur le secteur culturel afin de mieux en connaître les réalités économiques, institutionnelles et structurelles.

La définition et la mise en œuvre de politiques publiques aptes à optimiser le développement des industries culturelles impliquent en effet que les autorités nationales et les organisations professionnelles des filières de la culture disposent d'une évaluation claire et documentée – analyses et données statistiques – du secteur de l'économie culturelle : niveau d'activité, compétitivité, volume des échanges, freins à la performance, etc.

Or, il apparaît que de nombreux pays dans le Sud de l'espace francophone ne disposent que de peu d'informations sur ces sujets. En 2004, l'étude intitulée « Les industries culturelles des pays du sud : enjeux de l'adoption de la Convention internationale sur la diversité culturelle » avait mis en lumière cette carence et pointé l'urgence de mettre en place un programme de travail pour une meilleure connaissance de l'économie culturelle dans ces pays.

À cet effet, l'OIF a lancé un programme d'identification du champ des entreprises et industries culturelles dans le Sud de l'espace francophone qui couvre quatre (4) zones géographiques : Afrique de l'Ouest, Asie du Sud-Est et Pacifique, Caraïbe, Afrique Centrale.

Cette troisième publication, consacrée à quatre (4) pays de la région Asie du Sud Est - Pacifique, est le résultat d'un travail d'étape. Ce travail devrait être repris par les gouvernements des pays concernés pour compléter et approfondir ce premier niveau d'information en l'élargissant progressivement à l'ensemble des filières culturelles et aux différents aspects de l'économie culturelle nationale. Ce faisant, il permettra d'amorcer une dynamique de travail à conduire par les gouvernements concernés pour aboutir à la création éventuelle d'observatoires de l'économie de la culture dans ces pays.

Frédéric BOUILLEUX

Directeur de la Langue française et de la Diversité culturelle et linguistique

# INTRODUCTION

## CULTURE ET DÉVELOPPEMENT EN ASIE DU SUD-EST ET DANS LE PACIFIQUE : APERÇU D'UN SECTEUR EN DEVENIR

*Par Francisco d'Almeida, Marie-Lise Alleman  
et Nicolas Lesur*

En cette période de globalisation marquée par la multiplicité des contacts entre les cultures et les risques d'homogénéisation culturelle, la préservation et la promotion de l'identité culturelle d'un pays constituent un enjeu crucial. De ce fait, la capacité des pays en développement à assumer une production locale ayant une présence quantitative et qualitative significative sur leurs propres marchés et sur les marchés internationaux est une condition impérative pour la vitalité de leurs expressions culturelles et la promotion de leur diversité.

Or, le niveau de développement de cette capacité nationale dépend de l'environnement dans lequel opèrent les créateurs et les entreprises culturelles : lois et mesures d'encadrement, dispositifs de formation, d'information et de soutien technique, matériel et financier. Au-delà de la créativité des artistes, la vitalité du secteur culturel est conditionnée par la qualité de l'environnement dans lequel opèrent les différents métiers et entreprises connexes.

En raison du déséquilibre du commerce international des biens et services culturels, la diversité culturelle pourrait être menacée dans les pays où les États ne mettent pas en œuvre des stratégies adéquates pour dynamiser leurs industries culturelles et soutenir la vie culturelle. Or, pour élaborer ces politiques publiques, il est indispensable de disposer de données – analyses et statistiques – relatives à la structuration du secteur, aux opérateurs en présence, au niveau d'activité, à l'impact en termes d'emplois et de revenus, ainsi qu'à la capacité à satisfaire la demande culturelle dans la diversité de ses formes.

Pour soutenir les efforts des pays du Sud membres de la Francophonie, l'OIF a initié un programme d'identification des champs des industries culturelles (ICIC). Inauguré en 2007, ce programme couvre l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (Vanuatu, Laos, Vietnam, Cambodge), la Caraïbe francophone (La Dominique, Haïti, Sainte Lucie), l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal) et l'Afrique centrale (Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon). Il a pour but de contribuer à la pérennisation dans ces pays d'un outil d'information sur leur économie culturelle.

La méthodologie du profil culturel se révèle particulièrement indiquée pour la mise en place de ce type d'outil. Celle-ci consiste, grâce à la collecte de données quantitatives et qualitatives, à conduire dans un pays donné une évaluation de la situation des secteurs culturels – en particulier des industries culturelles dans le présent ouvrage – et de leur environnement institutionnel, notamment pour ce qui est de l'accès à l'information, à la formation et aux financements. Elle nécessite un travail de terrain et la collaboration active des acteurs concernés. Elle suppose une habitude de concertation entre pouvoirs publics et organisations professionnelles et une culture d'observation et d'analyse de l'économie de la culture.

### Traditions, industries culturelles et identités

Dans chacun des pays abordés, l'observation des filières retenues révèle des réalités variant d'un pays à l'autre et d'une filière à l'autre en fonction de l'histoire culturelle du pays, de l'existence ou non d'une régulation publique du secteur, du dynamisme des associations et du secteur privé. Au-delà de leur commune appartenance à l'espace francophone, le Cambodge, le Laos, le Vietnam, et dans une moindre mesure, le Vanuatu présentent des caractéristiques communes qui justifient leur rassemblement dans cette étude. Pays pluriethniques dotés de cultures riches et variées, ils ont en partage un même attachement au patrimoine culturel et aux traditions que leur a léguées l'histoire. Cet attachement se révèle d'autant plus fort dans les trois pays sud-est asiatiques que leur histoire récente a été marquée par la guerre. Essentiellement intraétatiques, ces conflits ont mis à mal la cohésion nationale et ont profondément affaibli certaines pratiques traditionnelles, parfois dans le cadre d'un projet d'acculturation sciemment orchestré comme ce fut le cas au Cambodge sous le régime des Khmers rouges. Derrière le bilan humain et les conséquences économiques désastreuses de ces guerres, la dimension culturelle du traumatisme subi par les populations est donc indéniable.

Dans ce contexte, la culture et les industries culturelles sont envisagées par ces États comme des facteurs essentiels à la reconstruction d'une identité nationale sur laquelle doit nécessairement se fonder toute politique de développement. La richesse du patrimoine culturel dont peuvent s'enor-

gueillir les quatre pays abordés constitue de ce point de vue l'atout majeur sur lequel se fonde cette dynamique. Au Laos, les nombreux festivals qui rythment l'année permettent aux populations locales de se retrouver autour des traditions qui sont à la base de leur identité. Au Cambodge, c'est le site d'Angkor Vat qui incarne la renaissance et le prestige retrouvé du pays. Au Vanuatu, pays marqué par le clivage entre francophones et anglophones, les musiques traditionnelles sont une passerelle essentielle entre communautés et participent de façon déterminante à la cohésion nationale. Au Vietnam, les arts du spectacle traditionnels (théâtre, danse, théâtre de marionnette) cimentent les relations sociales et rythment le quotidien de la population lors de diverses célébrations.

Conscientes de ces bénéfices, les autorités ont également à l'esprit les risques d'acculturation qu'impliquent les politiques d'ouverture commerciale conduites depuis une vingtaine d'années. Au Laos et au Vietnam en particulier, la transition progressive vers une économie de marché s'accompagne d'une pénétration croissante des produits culturels étrangers importés des autres pays de la sous-région et bien souvent d'Occident. De profondes mutations socioculturelles sont nées de cette ouverture, avec notamment un processus d'occidentalisation des expressions culturelles parfois perçu comme une menace par les pouvoirs publics dans la mesure où il mettrait en péril l'intégrité des valeurs culturelles nationales. Tout en renforçant la détermination des États à défendre et à soutenir les traditions culturelles nationales, ces craintes expliquent le soin avec lequel les autorités encadrent l'ouverture de leur pays aux contenus culturels étrangers, avec l'instauration de quotas sur la diffusion des films en salle (cas du Vietnam) ou le maintien d'un monopole d'État sur les chaînes de télévision nationales (cas du Laos et du Vietnam).

### Le poids du tourisme et la priorité donnée à la valorisation du patrimoine culturel

Au-delà de ces enjeux identitaires, la volonté de préserver et promouvoir le patrimoine culturel et les cultures locales s'est considérablement accrue ces dernières années en raison du rôle croissant joué par le tourisme culturel pour le développement économique des quatre pays. En 2006, 1,5 million de touristes étrangers ont visité le Laos, géné-

rant 173,2 millions USD de revenus, soit la deuxième source de revenus du pays<sup>1</sup>. Au Vietnam, le nombre de touristes étrangers a été multiplié par 14 entre 1990 et 2005, passant de 250 000 visiteurs à 3,5 millions. L'industrie du tourisme y employait 700 000 personnes en 2005<sup>2</sup>.

L'importance prise par ce secteur a motivé le déploiement d'efforts supplémentaires pour la préservation et la sauvegarde du patrimoine culturel, mais aussi pour le développement de l'artisanat d'art. L'exemple le plus éloquent est celui du site d'Angkor Vat qui, après avoir été classé au patrimoine mondial de l'Unesco en 1992, a bénéficié de plusieurs programmes de restauration financés tant par le gouvernement cambodgien que par la coopération internationale. Au Laos, l'enjeu du tourisme a accru l'intérêt des pouvoirs publics pour les festivals qui se tiennent à travers le pays et attirent un nombre croissant de touristes. Les départements provinciaux de l'information et de la culture jouent désormais un rôle prépondérant dans leur organisation. En 1995, le Vanuatu s'est doté d'un Musée national destiné à préserver le patrimoine artistique local mais aussi à soutenir le développement du tourisme dans l'archipel.

Dans ces pays, le tourisme culturel représente aujourd'hui une opportunité de premier ordre pour l'essor des industries culturelles, dans la mesure où il permet d'accroître la visibilité des productions locales ainsi que la demande étrangère. À ce jour, cet enjeu n'est que très marginalement pris en compte par les autorités compétentes, les politiques de développement touristique se focalisant sur la mise en valeur du patrimoine culturel au détriment des filières de la musique, de l'audiovisuel et du livre jugées moins profitables. De manière générale, ces industries restent souvent cantonnées à un rôle de promotion de l'identité nationale et des valeurs culturelles, sans que leurs retombées économiques en termes d'emplois et de revenus ne soient pleinement prises en compte.

### L'essor d'une offre privée de produits culturels

Cette situation est cependant en train d'évoluer, comme en témoigne la libéralisation progressive des industries de la musique et du cinéma mise en œuvre par les gouvernements laotien et vietnamien. Dans ces deux pays où l'État détenait auparavant un monopole total sur les productions

1 - Organisation internationale de la Francophonie, *Enjeux des biens et services culturels dans les négociations commerciales internationales pour les pays d'Asie*, 2007 | 2 - Ibid

culturelles, des entreprises privées font progressivement leur apparition et cherchent à se développer en s'appuyant sur les transformations des modes de vie et l'apparition d'une société des loisirs influencée par les standards occidentaux.

Concernant la filière de l'audiovisuel, l'émergence progressive de chaînes de télévision privées se conjugue désormais avec le développement d'un marché sous-régional de distribution par câble, alimenté en grande partie par des programmes audiovisuels et musicaux thaïlandais dont l'essor a été favorisé par les mesures de libéralisation prises par le gouvernement. Pour disposer d'une offre nationale répondant aux aspirations culturelles de leurs populations, le Cambodge, le Laos et le Vietnam tentent à leur tour d'augmenter les capacités nationales de production qui demeurent insuffisantes, sans que le secteur privé ne soit pour autant systématiquement sollicité.

Dans les quatre pays abordés dans la présente étude, ces industries culturelles privées naissantes sont porteuses d'un important potentiel en termes de retombées économiques. Malgré leurs limites, les chiffres issus des enquêtes donnent une idée de l'ampleur de ce secteur. Au Cambodge, 3 272 emplois ont été recensés dans les différentes filières. Ce chiffre ne concerne que les entités ayant accepté de communiquer le nombre de leurs employés, soit 33 % de celles présentées dans le profil complet. Au Laos, on dénombre 2 592 emplois pour un taux de réponse de 61 %. Au Vietnam, avec un taux de réponse de seulement 11 %, ce chiffre atteint 6 215 emplois, dont l'essentiel relève du secteur public. En revanche, pour un même taux de réponse au Vanuatu, on recense à peine 255 emplois pour l'ensemble des filières concernées.

Ces chiffres ne permettent pas d'estimer la véritable taille du secteur culturel, tant celui-ci reste largement opaque et dominé par l'informel. En réalité, ces retombées économiques sont bien plus importantes, notamment à en juger par les chiffres du Bureau des statistiques du Vietnam selon lequel le secteur de la culture, des divertissements et des sports générerait 338 millions USD<sup>3</sup> de revenus et emploierait 133 700 personnes dont 48 200 fonctionnaires.

## Des défis encore nombreux

Malgré cet indéniable dynamisme, les pays étudiés pourraient davantage bénéficier du potentiel économique de leurs industries culturelles si celles-ci n'étaient pas entravées par de nombreux obstacles. En premier lieu, elles doivent composer avec des marchés domestiques relativement étroits du fait de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs et du nombre réduit d'habitants dans les cas du Laos et surtout du Vanuatu. Qui plus est, l'enclavement qui touche de nombreuses zones rurales, du fait du manque d'infrastructures de transport, vient aggraver ce problème en réduisant le marché aux villes desservies par les circuits de distribution. Concernant la filière du livre, ce problème est accentué par l'étroitesse du lectorat due au taux encore élevé d'analphabétisme mais aussi aux limites des politiques de promotion de la lecture.

Pour pallier ces problèmes, la conquête de débouchés extérieurs, en particulier dans la sous-région, s'impose comme une nécessité. Cette stratégie est notamment mise en œuvre par les maisons de production laotiennes qui tentent de pénétrer le marché thaïlandais où une demande de musique laotienne est en train d'émerger. Cependant, dans tous ces pays, l'intégration au marché international reste compromise par la qualité des productions, encore en deçà des standards internationaux.

À l'étroitesse des marchés domestiques vient s'ajouter l'omniprésent problème de la piraterie, un fléau désormais organisé à l'échelle régionale et en plein essor, en raison du développement des nouvelles technologies. Dans ce contexte, le développement des industries culturelles se voit limité par un très dissuasif manque de retour sur investissement.

Prenant peu à peu conscience des opportunités économiques induites par le développement des industries culturelles et des handicaps qui les freinent, les pouvoirs publics commencent à mettre en place des politiques favorables à l'essor de ces entreprises privées. Ceci commence souvent par un assainissement de l'environnement juridique visant à offrir des garanties aux opérateurs culturels et aux artistes, grâce notamment à la réglementation du droit d'auteur et des droits voisins. Si des textes allant dans ce sens ont effectivement été adoptés au Cambodge,

3 - Chiffre obtenu en multipliant le nombre d'emploi par la productivité

au Laos, au Vietnam et au Vanuatu, leur application se révèle souvent très lacunaire du fait du manque de moyens et ne permet pas de juguler le phénomène du piratage qui nécessite une action coordonnée au niveau régional.

Malgré les mesures prises par les États pour conforter la capacité locale à produire et à diffuser des produits culturels, le potentiel de ces pays reste freiné par des contraintes structurelles importantes. Le manque de ressources humaines qualifiées, en particulier dans les domaines de la gestion et de l'administration des entreprises culturelles, de l'audiovisuel et de l'informatique, constitue un défi de premier ordre pour permettre aux productions culturelles locales de se hisser au niveau des standards internationaux. De même, le manque d'infrastructures techniques de production, de distribution et de diffusion ainsi que la fai-

blesse voire parfois l'absence de soutien aux artistes continuent d'entraver le développement du secteur.

Toutefois, une meilleure prise en compte de ces défis par les pouvoirs publics devrait permettre à ces pays de tirer un meilleur avantage du potentiel de leurs industries culturelles et de leur contribution au commerce international dans un continent asiatique où ce secteur est en pleine expansion. Déjà en 2005 ce dernier assurait 35,7 % des exportations mondiales de biens créatifs alors que dans le même temps, les dix pays de l'ASEAN y contribuaient à hauteur de seulement 4,28 %. Il existe donc une importante marge de progression pour ces pays. Sa réalisation implique l'adoption de stratégies d'appui au développement des industries culturelles pour qu'elles soient en mesure de répondre aux aspirations des populations et de soutenir leur créativité.



# MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

## AVERTISSEMENT

Le présent ouvrage couvre 4 pays de l'Asie du Sud Est et du Pacifique : le Cambodge, le Laos, le Vietnam et le Vanuatu.

L'enquête a été réalisée par plusieurs experts locaux et par Culture et développement entre 2007 et 2010. Leur rôle a consisté à identifier les entreprises agissant dans les secteurs couverts par le programme et à collecter des renseignements qualitatifs et quantitatifs sur leurs activités.

Au total, plus de 1 000 structures ont été identifiées. Parmi elles, environ 500 organisations ont répondu à un questionnaire sur leur domaine d'intervention, leur fonctionnement et les difficultés qu'elles rencontrent dans l'exercice de leur activité.

Les informations collectées ont ensuite été traitées et analysées afin de faire ressortir les caractéristiques saillantes du secteur des industries culturelles de chaque pays.

D'autres informations relatives à l'économie, au développement humain, à l'environnement juridique ainsi qu'à la politique culturelle des États ont également été collectées pour compléter le profil de chaque pays.

Comme il a été dit précédemment, cet ouvrage offre un aperçu de la situation des industries culturelles dans ces pays à un instant donné et ne saurait garantir l'actualité des données présentées. En effet, les investigations menées dans l'ensemble de la région révèlent le caractère très mouvant et irrégulier de ce secteur. De nombreuses entités sont relativement jeunes et les entretiens avec les professionnels des différentes filières montrent le caractère éphémère des entreprises qui évoluent dans le secteur des industries culturelles ; leur durée de vie est courte et leurs coordonnées changent fréquemment (notamment les coordonnées électroniques).

Ce document est accompagné d'une version complète téléchargeable sur le site de l'OIF ([www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)) où sont présentées les différentes organisations et entreprises du secteur des industries culturelles.

## SECTEURS COUVERTS PAR L'ENQUÊTE

L'enquête est basée sur la conception des industries de la culture considérées comme étant caractérisées principalement par la reproductibilité de l'œuvre originale produite, traitée et transmise au moyen de technologies.

Elles se composent de filières – son, image, écrits et imprimés – structurées en fonctions et en métiers distincts dont l'articulation et la succession permettent de produire, traiter et mettre à la disposition du public le produit culturel.

Plus précisément, les entreprises suivantes ont été étudiées :

### Pour la filière de l'édition

- Les maisons d'édition : entités principales faisant l'intermédiaire entre l'auteur et le lecteur, elles ont la responsabilité du choix de l'offre éditoriale, de la publication mais aussi du coût induit par la reproduction industrielle des exemplaires. Les maisons d'édition élaborent également les stratégies relatives à la promotion et à la diffusion des livres de leur catalogue.
- Les maisons de distribution : entités intermédiaires entre les maisons d'édition et les points de vente au détail, elles assurent l'acheminement des ouvrages jusqu'aux détaillants.
- Les librairies : elles sont le point de vente de livres le plus courant ; elles peuvent être généralistes ou spécialisées.
- Les agences de presse.
- Les supports périodiques écrits d'informations : journaux et magazines.
- Les bibliothèques : elles constituent le pilier essentiel de la politique de promotion du livre et de la lecture. Elles se définissent comme la collection de documents ainsi que le local qui la contient destinés à tous les citoyens sans exception. Elles assurent la conservation de la production éditoriale et facilitent l'accès aux livres afin de répondre aux besoins en informations et en formation du lecteur. Il existe une distinction entre bibliothèque publique et bibliothèque scolaire, cette dernière étant un service proposé par les

écoles, collèges et lycées à l'usage exclusif des élèves et des enseignants. L'enquête présente essentiellement les bibliothèques publiques dont la vocation plus large est de s'adresser à tous les types de lecteurs.

Pour la filière de l'audiovisuel (cinéma, télévision et radio)

- Les studios de montage : il s'agit des structures techniques qui permettent d'assembler les plans qui formeront les séquences d'un film.
- Les sociétés de production : elles jouent un rôle clé dans la filière en tant que personne morale qui prend l'initiative et la responsabilité de la réalisation de l'œuvre. Le producteur est responsable du montage financier du film ou de la production audiovisuelle et participe également à la conception du projet, à sa réalisation, à la postproduction ainsi qu'à la diffusion du produit.
- Les sociétés de distribution : entités intermédiaires entre le producteur et l'exploitant ou le diffuseur, elles assurent la mise sur le marché et la promotion du produit. Plus précisément, elles en vendent ou louent des exemplaires aux exploitants.
- Les stations de radio.
- Les chaînes de télévision.

Pour la filière de la musique

- Les studios d'enregistrement : il s'agit des structures techniques dont dispose un artiste pour l'enregistrement de son œuvre.
- Les sociétés de production : ce sont les personnes morales responsables de l'enregistrement de l'artiste et de l'accessibilité de son œuvre sur le marché. Sous un angle plus technique, la production est le processus qui transforme l'œuvre de l'artiste en bande maîtresse destinée à être reproduite en de nombreux exemplaires sur des supports physiques tels que la cassette ou le CD. Le producteur supporte ainsi les coûts de lancement d'une œuvre (cachets, enregistrement, frais de reproduction) mais aussi d'exploitation de l'œuvre (droits d'auteur).
- Les unités de duplication : leur rôle est de fabriquer plusieurs exemplaires du produit fini (albums) à partir de la bande maîtresse.

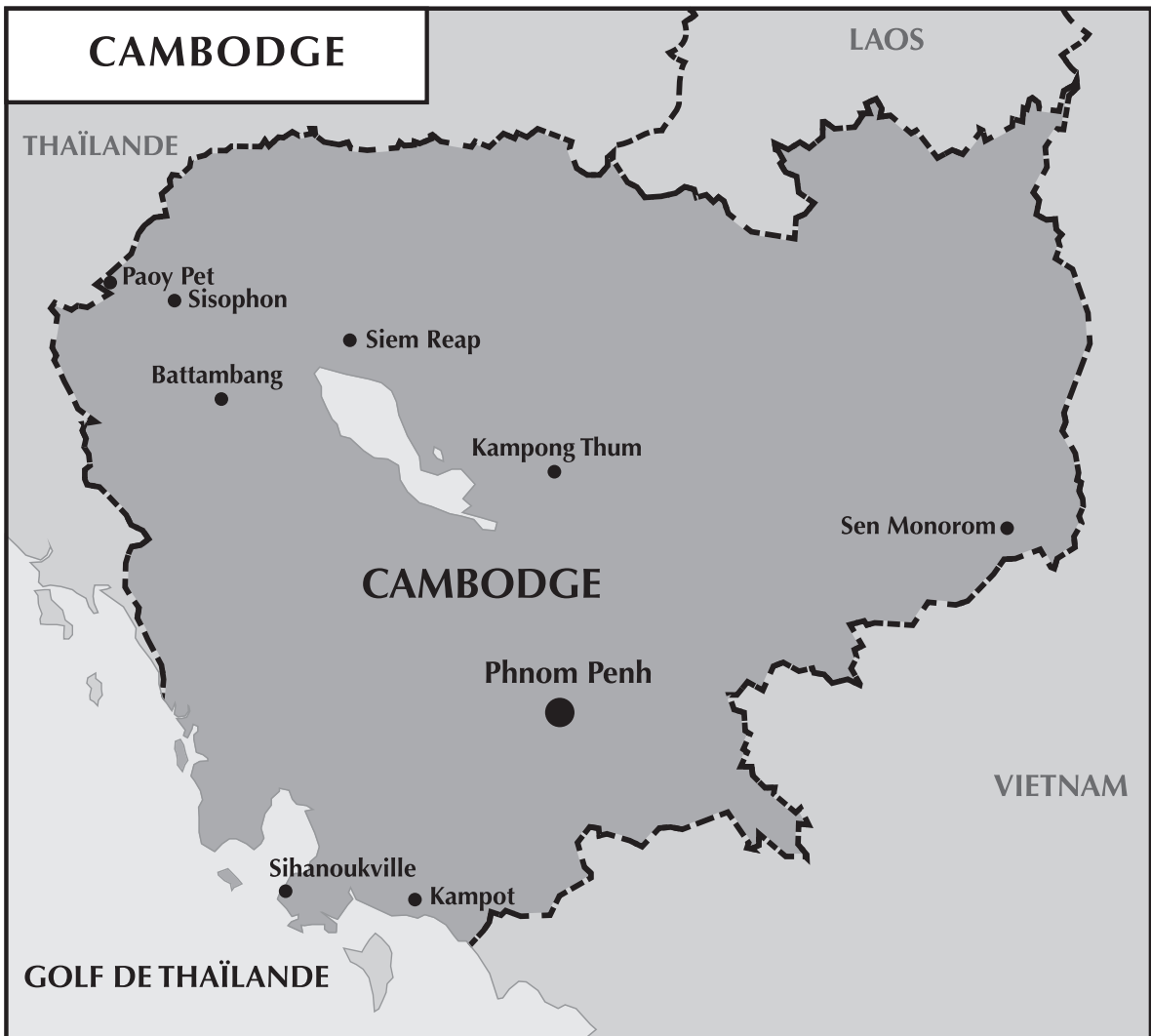
- Les maisons de distribution : entités intermédiaires entre les maisons de production et les points de vente au détail, elles assurent l'acheminement des produits finis du point de fabrication jusqu'aux différents détaillants.
- Les vendeurs au détail.

## QUALITÉ DES RÉSULTATS

Les enquêtes réalisées ne permettent pas de brosser le dynamisme économique du secteur des industries culturelles dans toute son ampleur. Très peu d'organisations ont accepté de communiquer les chiffres relatifs à leur activité (nombre d'employés, chiffre d'affaires). Ainsi, sur l'ensemble des pays couverts par le profil, seules 25 % des structures recensées (soit 50 % des celles qui ont répondu au questionnaire) ont accepté de transmettre le nombre de leurs employés. Quant au chiffre d'affaires, les données sont quasi inexistantes puisque seulement 2 % des structures recensées ont communiqué cette information.

Qui plus est, la prédominance de l'informel et la faible structuration des unités culturelles ou de communication rencontrées limitent la fiabilité de ces données. En effet, de nombreuses structures étudiées demeurent dans des systèmes de gestion informelle en décalage avec les réglementations ou législations en vigueur ; une partie du personnel n'est pas déclarée et les chiffres d'affaires sont rarement communiqués. Les différentes données collectées proviennent des déclarations de structures étudiées et ne sont généralement pas accompagnées de documentations officielles. Elles sont donc à prendre avec prudence.

# LE CAMBODGE



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

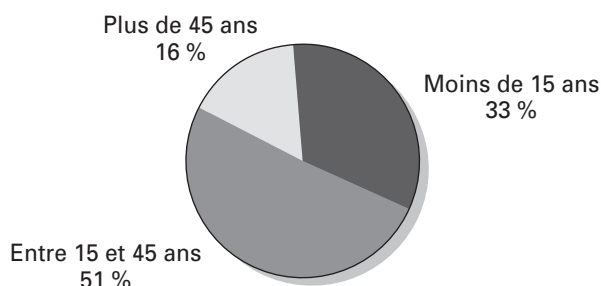
- Population (2009) : 15 000 000
- Superficie : 131 035 km<sup>2</sup>
- Capitale : Phnom Penh
- Régime politique : monarchie constitutionnelle
- Langue officielle : khmer
- Monnaie : riel
- PIB par habitant en PPA (2009) : 1 870 USD

## POPULATION ET LANGUES

Selon le Bureau de Référence de la Population, le Cambodge comptait 15 millions d'habitants en 2009. La population vivant en zone urbaine représente 20 % de la population totale et croît à un taux annuel moyen 4,6 % (entre 2005 et 2010<sup>4</sup>), notamment du fait des vagues d'exode rural provoquées par les décennies de guerre.

### ↳ RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE

- Moins de 15 ans
- 15 à 45 ans
- Plus de 45 ans



Le Cambodge compte 21 langues vivantes. Parlé par 89,6 % de la population, le khmer central est la langue officielle du pays<sup>5</sup>.

## REPÈRES HISTORIQUES

Protectorat français à partir de 1863, occupé par le Japon durant la Seconde Guerre Mondiale, le Cambodge obtient son indépendance en 1953 à l'issue des négociations menées avec la France par le Roi Norodom Sihanouk. Pour préserver sa stabilité, le pays adopte une politique de neutralité par rapport à la guerre du Vietnam. En 1970, Norodom Sihanouk est finalement renversé par le général proaméricain Lon Nol qui proclame la République khmère. Grâce à l'aide américaine, le nouveau régime parvient à résister quelques années à la guérilla des Khmers rouges, mais est finalement renversé en 1975 suite au retrait des États Unis de la région. Conduit par Pol Pot, le nouveau pouvoir d'inspiration communiste se livre alors à une campagne de terreur à grande échelle, soldée par le massacre de 1,7 million de Cambodgiens environ. L'invasion du pays par l'armée vietnamienne en 1978 provoque la chute du régime des Khmers rouges mais ouvre la voie à une longue et violente guerre civile conclue en 1991 par la signature des accords de Paris. Une force de l'ONU est alors envoyée pour pacifier le pays et la monarchie est rétablie.

4 - World Urbanization Prospects : the 2007 Revision, United Nations, 2008 | 5. Ethnologue, Langues du Monde

Depuis lors, le Cambodge connaît une stabilité constitutionnelle et tente de renouer avec une dynamique de développement, notamment en intégrant l'ASEAN en 1999.

## ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'économie cambodgienne a été considérablement affectée par deux décennies de guerre et d'instabilité politique. Dans un pays confronté à une insuffisance d'infrastructures et à un niveau de développement humain handicapé par les épreuves endurées par la population, un processus de reconstruction et de renouveau économique a pu être enclenché à partir des années 1990. Jusqu'en 2008, le Cambodge a ainsi connu une décennie de forte croissance, avec un PIB croissant à un taux annuel moyen de 8,5 %<sup>6</sup>. Ce redressement économique est passé, entre autres, par la remise en état et l'exploitation de l'immense patrimoine culturel que constitue le site d'Angkor Vat, principal vecteur du tourisme culturel national. Toutefois, l'économie du pays demeure peu diversifiée et repose essentiellement sur l'agriculture, le textile, le tourisme et la construction.

Malgré cette dynamique incontestable, le Cambodge se situe, en 2010, au 124<sup>e</sup> rang mondial (sur 169) de l'Indice de Développement Humain (IDH)<sup>7</sup>. En 2008, le PIB par habitant (en parité du pouvoir d'achat) s'élevait à 1 870 USD<sup>8</sup>. Très contrastée, la société cambodgienne est marquée par une grande précarité. 30 % de la population vivent en dessous du seuil national de pauvreté et 52 % des revenus sont détenus par les 20 % des ménages les plus riches<sup>9</sup>. La pauvreté frappe davantage les populations rurales. Un fort contraste existe en effet entre le développement rapide de Phnom Penh et des capitales des grandes provinces, où se concentre l'essentiel des échanges monétaires, et les zones rurales faiblement dotées en infrastructures et isolées des moteurs économiques du pays.

S'agissant du capital humain, le Cambodge doit rattraper un retard considérable du fait de la fuite des forces vives provoquée par la guerre civile. Bien qu'en progression, le niveau d'éducation de la population reste relativement faible comparé aux autres pays de la région. En 2008, le taux d'alphabétisation s'élevait à 78 % pour la population adulte et à 87 % pour la population jeune<sup>10</sup>. En 2007, le taux brut de scolarisation atteignait 40 % dans le secondaire et seulement 5 % s'agissant du cycle tertiaire. Ce faible niveau de qualification se retrouve dans la composition de la population active, composée à 54 % d'emplois liés à l'agriculture et à la pêche, avec seulement 2 % de diplômés de l'université<sup>11</sup>.

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Dans ce contexte, le Cambodge poursuit sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) entamée depuis 2000, à travers la définition d'un Plan national stratégique de développement (NSDP) pour la période 2006-2010. Le gouvernement cambodgien y intègre une mention spéciale pour le secteur de la culture. Ainsi, le DSRP II 2006 (Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté) souligne l'importance de la culture, des valeurs familiales et de la religion en tant que fondements de la nation. La préservation du patrimoine culturel y est inscrite comme une priorité, en vue de renforcer la cohésion sociale et de développer le tourisme, source de croissance économique désormais très importante pour le pays. Le gouvernement souhaite ainsi fonder sa stratégie de développement touristique sur le patrimoine culturel et historique du pays. Le plan quinquennal prévoit d'allouer un budget de 30 millions USD aux projets liés au tourisme et 30 millions USD supplémentaires au secteur de la culture et des arts (soit 0,86 % du budget total pour chacun des deux secteurs).

6 - Calcul réalisé à partir des données de la Banque Mondiale | 7 - PNUD | 8 - Banque Mondiale | 9 - Banque Mondiale, 2007 | 10 - Ibid | 11 - Labour Force 2007, Institut National de Statistiques, Ministère du Plan du Cambodge, janvier 2010

# ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA CULTURE

## LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

### **Ministère de la Culture et des Beaux-Arts**

Le Ministère de la Culture et des Beaux-arts a pour mission de développer le secteur culturel au Cambodge, de favoriser la créativité et l'innovation et de promouvoir la pluralité du patrimoine cambodgien. Dans cette perspective, il mène des actions de protection, de préservation et de conservation du patrimoine culturel national et est responsable de la gestion des sites touristiques, archéologiques et historiques du Royaume (à l'exception de celui d'Angkor). En collaboration avec le Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, il assure également le financement de l'Université Royale des Beaux-Arts (RUFA) chargée de former les artistes, musiciens, architectes, archéologues et autres professionnels des arts et de la culture. Enfin, il est chargé de développer les législations à appliquer au secteur des arts et de la culture et de superviser l'action de plusieurs organisations culturelles nationales.

Le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts est divisé en plusieurs départements :

- Le Département du Cinéma et de la Diffusion Culturelle, chargé du développement du secteur du film et de la vidéo au Cambodge ;
- Le Département du Livre et de la Lecture, chargé de soutenir et promouvoir la lecture, également responsable de la publication d'ouvrages culturels et de l'administration de la Bibliothèque Nationale ;
- Le Département des Arts du Spectacle, chargé du développement des arts du spectacle, de l'administration du Théâtre National et de l'organisation de plusieurs festivals nationaux ;
- Le Département du Développement Culturel, chargé de la diffusion culturelle, de l'éducation à la culture, de l'administration du Centre Culturel National et de la valorisation de la culture traditionnelle khmère ;
- Le Département des Beaux-Arts et de l'Artisanat ;
- Le Département des Musées, chargé de la coordination des actions des musées municipaux et provinciaux et de l'administration du Musée National et du Musée Tuol Sleng ;
- Le Département du Patrimoine, chargé de la préservation et de la conservation des sites patrimoniaux nationaux (à l'exception de celui d'Angkor) ;
- Le Département du Droit d'auteur, chargé de la gestion du droit d'auteur et des droits voisins pour les phonogrammes, les CD et les autres supports enregistrés.

### **Commission du Film du Cambodge (CFC)**

La Commission du Film du Cambodge a été créée dans le but de faciliter les procédures de tournage de productions audiovisuelles dans le pays en vue de développer cette activité génératrice de devises extérieures. Dans cette perspective, la CFC apporte son soutien aux professionnels étrangers, en les accompagnant pour le choix des décors, en mettant à leur disposition un bureau d'information pour les procédures et formalités à suivre, en les mettant en contact avec les professionnels locaux, ou encore en les soutenant sur le plan de la logistique.

### **Autorité Apsara**

Joyau du patrimoine culturel khmer, le site d'Angkor Vat participe à la renommée internationale du Cambodge. Son inscription en 1992 sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO a permis la création d'outils visant à gérer efficacement les efforts nationaux et internationaux concentrés sur le site. L'Autorité APSARA a ainsi été créée en 1995 dans le but de superviser les

actions relatives au site d'Angkor Vat. Placée sous la tutelle de la Présidence du Conseil des ministres et du Ministère de l'Économie et des Finances, elle a en charge :

- La protection, l'entretien et la conservation du site ;
- La mise en place d'un plan de développement touristique ;
- La gestion et l'application des mesures relatives à la protection du parc vis-à-vis des activités de déforestation, de pillage et d'occupation du terrain ;
- La participation aux actions de réduction de la pauvreté dans la région de Siam Reap ;
- La recherche de sources de financement et d'investissement.

## L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA CULTURE

### Principaux textes de référence régissant le secteur de la culture

- La Constitution du Royaume du Cambodge de 1999 définit ainsi le rôle de l'État en matière culturelle à l'article 69 : « L'État se doit de préserver et de promouvoir la culture nationale. L'État se doit de protéger et de promouvoir la langue khmère. L'État se doit de préserver les monuments anciens ainsi que les objets d'art et de restaurer les sites historiques. »
- La Loi du 25 janvier 1996 sur la protection du patrimoine culturel.  
Cette loi établit les règles et les obligations relatives à la gestion du patrimoine culturel dans le but de le protéger de la destruction, des altérations, des exhumations non réglementées et du commerce illégal.
- La Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes de 2003.  
Cette loi garantit l'application des mécanismes de protection des droits de la propriété intellectuelle suivant les principes de l'accord sur les ADPIC.

### Principaux accords, conventions et traités internationaux ratifiés dans le domaine de la culture

- Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion ;
- Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (25 juillet 1995) ;
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 (19 décembre 2007) ;
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (13 septembre 2006) ;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (28 février 1992).

### Engagements commerciaux du Cambodge

Le Cambodge est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) depuis 2004 ainsi que de la Zone de Libre Echange de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (AFTA) depuis 1999. L'instauration du tarif effectif préférentiel commun de l'AFTA implique que les tarifs douaniers appliqués à une large part des produits échangés entre les pays membres soient réduits entre 0 et 5 %, mais également que les restrictions quantitatives ainsi que les barrières non tarifaires soient éliminées. Le Cambodge a jusqu'à 2015 pour réduire les tarifs appliqués aux produits de sa liste d'inclusion.

Le pays a également signé des accords bilatéraux avec plusieurs pays, dont les États-Unis et le Canada, mais aussi avec l'Union Européenne.

Concernant les services, la participation étrangère n'est généralement pas restreinte par le GATS (Accord général sur le commerce des services). Plus précisément, s'agissant des services audiovisuels, le Cambodge n'interdit pas aux entreprises étrangères de distribuer des films et des vidéos importés. Cependant, en raison du faible respect des droits de propriété intellectuelle, les produits étrangers légaux sont fortement concurrencés par les produits piratés.

## LA POLITIQUE CULTURELLE

La politique culturelle du Cambodge est sous la responsabilité du Ministère de la Culture et des Beaux-Arts. Depuis 1979, le gouvernement a entrepris d'importants efforts pour redynamiser les cultures traditionnelles mises à mal pendant la période des Khmers rouges. La plupart des financements internationaux et nationaux sont consacrés au site d'Angkor Vat, mais des aides sont également accordées à la danse classique et à la musique traditionnelle, ainsi qu'à la mise en place d'ateliers de fabrication d'instruments traditionnels.

Aujourd'hui, la politique culturelle conduite par le gouvernement se veut plus ambitieuse et cherche à :

- Valoriser le patrimoine culturel du pays ;
- Encourager les arts de la scène ;
- Améliorer le statut de l'artiste ;
- Favoriser l'utilisation de la langue et des traditions khmères dans les pratiques créatives ;
- Collecter les informations et la documentation sur la culture nationale ;
- Développer les infrastructures culturelles ;
- Renforcer les capacités humaines dans le secteur ;
- Travailler avec les autorités responsables à la formulation d'outils réglementaires utiles à la protection et au renforcement des différentes filières culturelles.

Il n'existe pas de texte officiel présentant la politique culturelle du Cambodge. Cependant, une stratégie nationale de développement culturel et artistique est mise en œuvre pour promouvoir le Cambodge en tant que « royaume de culture ». Le patrimoine culturel y tient une place privilégiée en tant que pivot du développement touristique et économique du pays, sans que soient pour autant ignorés d'autres enjeux clefs, tels que le soutien aux artistes (en particulier ceux du spectacle) et aux regroupements professionnels, la structuration des filières culturelles en de véritables industries, la diffusion de la culture cambodgienne à travers le monde et le renforcement de la propriété intellectuelle<sup>12</sup>.

Parallèlement, de nombreuses initiatives multilatérales de soutien au secteur culturel sont menées en partenariat avec le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts. En effet, de nombreux pays occidentaux privilégient l'axe culturel dans leur politique de coopération avec le Cambodge, à l'instar de la France qui, à travers ses centres culturels, mène des actions de soutien à la création, organise divers événements culturels, encourage la diffusion audiovisuelle, organise des programmes de formation et soutient l'accès à la lecture et à l'information.

Domaine plébiscité par les grandes institutions internationales, le soutien aux industries créatives est également pris en compte avec le « Programme de soutien aux industries créatives 2008-2011 », basé sur un partenariat entre l'Unesco, l'OIT, la FAO, le PNUD et diverses autorités nationales parmi lesquelles le Ministère de la Culture et des Beaux-Arts. Ce programme s'appuie sur l'expertise conjointe de ces partenaires pour renforcer les capacités humaines (et surtout entrepreneuriales) à travers un appui varié à la conception et à la promotion des produits culturels ou encore à la mise en place de dispositions législatives favorables au commerce de ces produits.

<sup>12</sup> - Discours de clôture du Premier Ministre du Cambodge lors du Jour de la Culture, 3 mars 2010



# ÉCONOMIE DES INDUSTRIES CULTURELLES

## APERÇU GÉNÉRAL

La culture cambodgienne a construit sa notoriété sur la richesse de son patrimoine culturel et sur la qualité de ses arts traditionnels – musique, danse, théâtre, artisanat – caractérisés par un savoir-faire ancestral et un ancrage profond dans la société. En particulier, la musique et la danse classique, originellement liées à la cour du Roi, disposent d'un grand prestige. Ces pratiques artistiques restent cependant souvent cantonnées à certains événements populaires (mariages et célébrations diverses) ou à quelques festivals présentant une programmation relativement pointue, comme le festival international de musique de Phnom Penh.

Ce riche héritage constitue un atout de taille pour le pays, principalement pour son industrie touristique. Touristes nationaux et étrangers viennent en grand nombre apprécier la beauté des temples d'Angkor Vat et la qualité des produits artisanaux traditionnels. Le gouvernement a concentré sa stratégie de développement touristique autour du tourisme culturel et de l'éco-tourisme, de manière à conforter la contribution économique de ce secteur au développement du pays. Ainsi, on estime que près de 2,5 millions de touristes ont visité le Cambodge en 2010, générant 1,7 milliard USD et créant 30 000 emplois<sup>13</sup>. L'intégration de la dimension écologique dans cette stratégie semble inévitable étant donné les nuisances engendrées par le tourisme intensif, que l'on peut observer dans les conséquences du développement non maîtrisé de la ville de Siem Reap : pollutions et dégradations de l'environnement.

S'agissant des industries du livre, du disque et de l'audiovisuel, le Cambodge dispose d'un vivier de créateurs importants tels que le cinéaste Rithy Panh dont la renommée s'étend au-delà des frontières. Toutefois, l'étroitesse du marché limite le développement économique de ces filières.

Le développement des industries culturelles cambodgiennes est entravé par divers obstacles. Tout d'abord, l'environnement institutionnel et juridique demeure lacunaire et peu incitatif pour les acteurs du marché, pour les petites et micro-entreprises en particulier. Il existe également un problème manifeste au niveau du capital humain, principalement en ce qui concerne le maillon de la commercialisation et la propriété intellectuelle. Par ailleurs, le difficile accès aux nouvelles technologies et aux services commerciaux limite la compétitivité des entreprises. Ceci est encore plus manifeste dans les zones rurales qui ne parviennent pas à s'intégrer au marché national. Les infrastructures connaissent d'importants dysfonctionnements qui fragilisent la production, l'approvisionnement et la distribution. L'électricité reste chère et peu fiable, ce qui isole les régions éloignées de Phnom Penh.

La circulation des produits culturels cambodgiens à l'étranger est relativement faible. En 2008, les exportations de biens culturels atteignaient seulement 14 millions USD, une performance limitée comparée au voisin vietnamien dont les exportations s'élevaient à 3,1 milliards USD<sup>14</sup>. Cette situation s'explique par le manque de compétitivité des produits exportés par le Cambodge, dû à l'alourdissement des coûts de fabrication induit par la dépendance aux matières premières et consommations intermédiaires importées et fortement taxées.

Malgré ces contraintes, le pays dispose d'un véritable potentiel en matière de production culturelle et pourrait profiter davantage de la rapide croissance mondiale de ce secteur. C'est sur ce constat que se fonde notamment le « Programme de soutien aux industries créatives » mené conjointement par l'UNESCO, le PNUD, l'OIT et la FAO. Le gouvernement s'attache lui aussi à accorder davantage de fonds publics au secteur de la culture et prévoit de lui allouer 223 millions USD en 2011.

## LA FILIÈRE DE L'ÉDITION

Il existe au Cambodge une longue tradition de l'écrit, notamment avec la rédaction d'importants textes religieux, de chroniques royales et de poésie épique. La littérature moderne est en revanche peu développée. Les traditions orales sont fortes : les histoires racontées en chansons accompagnées d'un instrument jouent un rôle important dans la vie culturelle cambodgienne.

13 - Agence Kampuchea Presse | 14 - Creative Economy report 2010, CNUCED, 2010

Dans les années 1950 et 1960, l'édition cambodgienne était assez indépendante et prospère, avant que les guerres civiles ne viennent anéantir une part importante des infrastructures et ne provoquent la perte d'un nombre important d'écrivains.

Aujourd'hui, suite à l'adoption d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur et les droits voisins, le pays a commencé à développer activement le secteur de l'édition, avec entre autres la modernisation de la Bibliothèque nationale et la création de la Fédération pour le développement du livre au Cambodge qui rassemble les professionnels du secteur.

La filière du livre reste malgré tout fragile. Au niveau de la création, les écrivains parviennent difficilement à vivre de leur métier. Nombre d'entre eux se consacrent à la recherche et à l'écriture, mais leurs œuvres ne sont que rarement publiées en raison d'un manque de fonds. Beaucoup éditent, publient et distribuent leurs œuvres à leur compte, en photocopiant leurs textes et en les vendant directement dans les magasins. En dehors de l'Association des écrivains khmers, il existe peu de soutien à la création littéraire.

En ce qui concerne la presse écrite, le pays dispose d'un nombre considérable de journaux et de magazines. Cependant, aucun de ces journaux n'est publié en dehors de la région de Phnom Penh et la distribution est presque entièrement limitée aux capitales des provinces.

Par ailleurs, il existe peu de véritables éditeurs au Cambodge. La qualité des publications souffre du manque de compétences techniques dans ce domaine. Bien que la qualité des impressions s'améliore, de profondes inégalités demeurent entre la capitale et la province où les magasins de photocopie comblent difficilement le manque d'imprimeurs. Le coût des impressions reste élevé en raison de la petite taille du marché national et de la forte taxation des biens intermédiaires importés.

Le maillon de la distribution est également fragile. Aux problèmes liés au faible développement des infrastructures du pays (transports, télécommunication) s'ajoute le fait que les distributeurs agissent souvent comme des grossistes sans mettre en place une véritable politique de diffusion et de promotion des ouvrages.

Un lectorat existe cependant bel et bien au Cambodge, comme l'atteste le succès de plusieurs journaux et magazines. Les politiques en faveur de la sensibilisation et de la promotion de la lecture se montrent donc relativement efficaces, notamment pour ce qui est de développer les débouchés et de constituer un marché capable de rentabiliser l'ensemble de la filière éditoriale.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'édition ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LA FILIÈRE DE L'AUDIOVISUEL

L'industrie du cinéma est encore embryonnaire au Cambodge. Bien que le secteur du divertissement soit relativement développé, la plupart des productions restent des vidéo-clips servant au karaoké ou des feuilletons télévisés.

Pourtant le pays a connu des périodes plus fastes. Né dans les années 1950, le cinéma cambodgien s'est développé rapidement grâce au succès populaire rencontré par les œuvres du Roi Norodom Sihanouk lui-même. À cette époque, de nombreuses maisons de production et salles de cinéma ont ouvert leurs portes. La victoire des Khmers rouges en 1975 mit fin à cette expansion, la plupart des acteurs et réalisateurs du pays ayant été éliminés. La quasi-totalité des pellicules existantes a été détruite ou per-

due. À l'exception de films de propagande, les Khmers rouges n'ont pas réalisé de films. Suite au renversement du régime en 1979, les salles de cinéma et les maisons de production ont progressivement rouvert et le pays s'est remis à importer des films, principalement d'Union Soviétique, des pays d'Europe de l'Est et du Vietnam. À cette époque, l'absence de télévision a favorisé la forte fréquentation des salles, avant un net recul constaté à partir du début des années 90 avec le développement de la télévision. Cette situation s'est par la suite aggravée en raison du coût élevé des entrées (environ un dollar) par rapport au niveau de vie, du développement du marché du DVD et du boom immobilier qui a provoqué la vente ou la location des salles de cinéma au profit des casinos et restaurants. Au milieu des années 60, Phnom Penh disposait de plus de 30 salles de cinéma. Aujourd'hui, il n'en existe plus que trois<sup>15</sup>. Quelques autres salles de cinéma existent en province, à Battambang et Siem Reap notamment.

Il est difficile aujourd'hui de connaître le nombre exact de maisons de production mais les observateurs de l'industrie s'accordent à dire que seulement une petite part de celles qui opéraient dans les années 90 existe encore. Beaucoup d'entre elles produisent des séries de films d'horreur de mauvaise qualité ou des comédies burlesques, réalisés sur de petits budgets et doublés après le tournage du film en raison du coût moins élevé et de la rapidité de réalisation. Le manque de qualification des ressources humaines et d'équipements adéquats entretient le défaut de professionnalisme constaté.

La non-application de la loi sur le droit d'auteur décourage les possibles investissements dans le secteur. Les réalisateurs se plaignent du fait qu'une fois réalisé, un film se retrouve deux jours plus tard sur les marchés sous forme de copies piratées. Un autre problème constaté par les professionnels est le manque de sensibilisation des populations à la valeur des films. Un travail d'éducation artistique doit être entrepris auprès des jeunes afin de les inciter à apprécier le cinéma de bonne qualité. L'amélioration de la qualité des films cambodgiens et de l'industrie de la télévision est devenue une priorité du ministère de la Culture et des Beaux-Arts.

Les nombreux défis auxquels fait face la filière de l'audiovisuel et du cinéma ont stimulé une mobilisation croissante des professionnels du secteur, incarnée notamment par le cinéaste Rithy Panh qui effectue un important travail de promotion de l'industrie cinématographique et de la mémoire audiovisuelle au Cambodge à travers le Centre de ressources audiovisuelles Bophana.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'audiovisuel ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LA FILIÈRE DE LA MUSIQUE

La musique est une tradition ancestrale qui remonte à l'époque de l'empire khmer. Essentiellement instrumentale, la musique traditionnelle accompagne encore aujourd'hui les rites et cérémonies religieuses. En ce qui concerne les musiques actuelles, les décennies de conflits ont ralenti le développement de l'industrie locale et pénalisé la qualité des productions. De nombreux musiciens reprennent des chansons datant d'avant les années 60 ou se produisent dans les karaokés pour avoir accès à une certaine reconnaissance populaire. Le karaoké, pratique largement répandue dans le pays, génère ainsi des revenus importants tant dans le secteur de l'audio que dans celui de la vidéo. Cette dynamique est cependant contrariée par la piraterie qui détourne une part importante du marché local mais aussi, de plus en plus, du marché international par l'intermédiaire des Cambodgiens installés à l'étranger. Il s'agit là d'un problème majeur pour les maisons de production cambodgiennes. Selon certaines d'entre elles, chaque nouveau CD ou DVD est systématiquement copié quelques heures après sa sortie et revendu entre 1 et 2 USD sur le marché.

Pour enrayer ce phénomène, le gouvernement a créé une commission interministérielle chargée de juguler la vente des CD et VCD piratés. Les principales modalités d'action sont la saisie et la destruction des marchandises. C'est ainsi qu'en 2009 les autorités ont souhaité marquer les esprits en procédant à la destruction au bulldozer de 400 000 CD et DVD<sup>16</sup>.

*Des informations complémentaires sur la filière de la musique ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

15 - Estimation I 16 - Topnews.in, 2010

## LES FESTIVALS

Mis à part les festivités traditionnelles, les festivals sont une pratique relativement récente au Cambodge. Ils se sont développés sous l'impulsion du Ministère de la Culture et des Beaux-Arts au milieu des années 1990 pour promouvoir et valoriser la culture khmère au Cambodge et à travers le monde. Divers festivals ont ainsi été organisés dans les différentes disciplines artistiques, prenant parfois pour décor le site d'Angkor Vat.

Si certains d'entre eux n'ont connu qu'une édition, d'autres, comme le Festival cambodgien des arts vivants ou le Festival national de musique traditionnelle, s'ancrent progressivement dans les habitudes de la population et prennent une ampleur transfrontalière.

*Des informations complémentaires sur les festivals ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

# LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

- Population (2009) : 6 320 000
- Superficie : 236 800 km<sup>2</sup>
- Capitale : Vientiane
- Régime politique : République démocratique populaire
- Langue officielle : lao
- Monnaie : kip
- PIB (2009) : 5 939 451 000 USD
- IDH (2010) : 0,497 (124<sup>e</sup> sur 169)

## POPULATION ET LANGUES

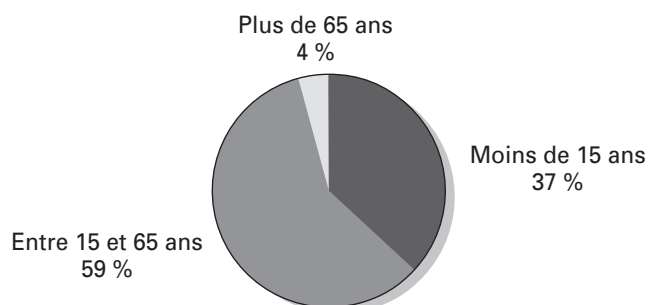
La population du Laos a été estimée à 6 320 000 habitants<sup>17</sup> en 2009, ce qui en fait le pays le moins peuplé de la péninsule Sud-Est asiatique. Cette population est majoritairement rurale (67 %<sup>18</sup>) et se concentre dans les plaines qui bordent le Mékong, en aval des montagnes qui dominent le reste du pays.

Le Laos est une véritable mosaïque ethnique : 49 groupes ethnolinguistiques distincts sont actuellement reconnus par le gouvernement. Parmi eux, le groupe Lao est de loin le plus important et représente 55 % de la population totale<sup>19</sup>. Appartenant à la grande famille linguistique thaïe et le plus souvent de confession bouddhiste, les Lao se concentrent dans les plaines frontalières de la Thaïlande. Les autres groupes, qualifiés de « Lao des versants » et de « Lao des sommets », sont le plus souvent animistes et vivent majoritairement dans les régions montagneuses du Nord et de l'Ouest.

De cette mosaïque ethnique découle une grande diversité linguistique de laquelle se détache le lao, langue très proche du thaïe, érigé au rang de langue officielle du pays. Le français, ancienne langue coloniale, est parlé par 1 % de la population seulement<sup>20</sup> et est aujourd'hui sérieusement concurrencée par la pratique de l'anglais.

### ↳ RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE

- Moins de 15 ans
- 15 à 65 ans
- Plus de 65 ans



## REPÈRES HISTORIQUES

Le Laos a été unifié dans ses frontières actuelles durant les premières années du xx<sup>e</sup> siècle par le colonisateur français. Au sortir de l'occupation japonaise durant la Seconde Guerre Mondiale, le Royaume du Laos devient un État autonome au sein de l'Union française avant de voir son indépendance définitivement reconnue par les accords de Genève de 1954. Les deux décennies suivantes sont marquées par une succession d'affrontements internes, alimentée en grande partie par la guerre du Vietnam voisin. Finalement, les communistes du Pathet Lao réussissent à renverser la monarchie en 1975 et instaurent la Répu-

blique populaire démocratique lao (RPDL). À partir des années 80, d'importantes réformes sont entreprises par le pouvoir communiste afin de libéraliser l'économie laotienne et d'accroître son ouverture sur l'extérieur. Le Laos intègre l'ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est) en 1997.

## ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'économie du Laos demeure encore largement dominée par l'agriculture qui occupe 75,1 %<sup>21</sup> de la population active mais ne contribue au PIB qu'à hauteur de 29,8 %<sup>22</sup>. La riziculture, principale activité agricole des Laotiens, a vu sa productivité croître fortement durant ces dernières décennies, mais demeure essentiellement orientée vers le marché interne. Peu développées, les exportations du pays sont de surcroît souvent réalisées dans l'illégalité, notamment dans le secteur de la sylviculture. De manière générale, l'économie laotienne est handicapée par un important déficit en infrastructures (routes, transports, électricité), particulièrement sensible dans les zones rurales enclavées. Les nombreuses relations de coopération qu'entretient le pays avec l'extérieur, notamment avec la Chine et le Vietnam, sont fréquemment mises à profit pour pallier ce manque. À titre d'exemple, on peut mentionner l'ambitieux projet de voie ferrée qui doit être lancé en 2011 dans le cadre de la coopération sino-laotienne. En dépit de ces handicaps, l'économie laotienne est actuellement en pleine expansion, la croissance du PIB pour l'année 2010 étant estimée à 7,7 %<sup>23</sup>.

Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,497, le Laos se situait à la 124<sup>e</sup> place du classement mondial établi par le PNUD pour l'année 2010, devant le Cambodge et le Myanmar mais derrière le Vietnam et la Thaïlande<sup>24</sup>. 24,6 % des Laotiens vivent avec moins de 2 USD par jour (calcul en PPA, parité de pouvoir d'achat)<sup>25</sup> et 19 % sont victimes de sous-alimentation. L'espérance de vie à la naissance était estimée à 65,9 ans en 2010<sup>26</sup> et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a été plus que divisé par deux durant ces 20 dernières années pour se fixer à 66 pour mille naissances.

Évalué à 72,7 % pour l'année 2010<sup>27</sup>, le taux d'alphabétisation des adultes se révèle relativement faible comparé aux autres pays de la région et masque de surcroît de profondes inégalités entre genres (il tombe à 63 % chez les femmes) et entre groupes ethnolinguistiques.

L'accès aux services et infrastructures de base fait défaut à une grande partie des Laotiens, surtout dans les zones rurales enclavées ou exposées aux munitions non explosées héritées des décennies de guerre. À titre d'exemple, seulement 72 % de la population urbaine a accès à une source d'eau améliorée, un chiffre qui tombe à 51 % en zone rurale<sup>28</sup>.

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Depuis 1986 et la mise en place d'un « Nouveau mécanisme économique » (NEM), le Parti révolutionnaire populaire lao (PPRL) au pouvoir s'est engagé dans une importante série de réformes visant à libéraliser l'économie laotienne. En mettant fin à certains monopoles d'État et en diversifiant les échanges du pays avec le reste du monde, ces réformes ont permis d'accroître de manière significative la production nationale et de faire reculer la pauvreté.

Pour répondre aux nombreux défis du développement, le gouvernement a adopté en 2003 une Stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (NGPES) qui se focalise sur quatre secteurs prioritaires – agriculture, infrastructures, santé et éducation – auxquels s'ajoutent des thématiques transversales (lutte contre le Sida, gestion des munitions non explosées, prise en compte des questions de genre et protection de l'environnement). Aux côtés des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ces priorités ont guidé la mise en place du sixième Plan national de développement socio-économique qui sert de base à la politique gouvernementale pour la période 2006-2010. Ce plan prévoit notamment une augmentation significative des budgets alloués à l'éducation et à la santé, et prévoit d'intensifier les efforts déjà entrepris pour soutenir le développement du secteur privé.

21 - Ibid | 22 - CIA, The World Factbook | 23 - Ibid | 24 - PNUD | 25 - Banque Mondiale | 26 - PNUD | 27 - Ibid | 28 - Banque Mondiale

# ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA CULTURE

## LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

### Ministère de l'Information et de la Culture

#### A. Missions

Le Ministère de l'Information et de la Culture est de loin le principal acteur de la vie culturelle laotienne, compte tenu de ses très larges missions et des nombreuses organisations qui lui sont directement rattachées. Créé en 1975 après la victoire du Pathet Lao, il ne cesse depuis d'agir pour la valorisation de la culture laotienne dans sa grande diversité et pour le développement d'une culture de masse en accord avec les directives du Parti.

Les missions du Ministère de l'Information et de la Culture ont été redéfinies et clarifiées en 1999 par le décret 25/PM du Premier Ministre. En vertu de ce décret, le Ministère doit :

- Étudier et mettre en œuvre les directives, plans et politiques du Parti ; identifier les mesures et méthodes permettant de suivre, guider, gérer, faciliter, évaluer, résumer et tirer les leçons des activités visant au développement de l'information et de la culture à travers le pays ;
- Étudier et amender les projets de lois, législations, décrets, règlements et régulations relatifs au secteur de l'information et de la culture en vue de les soumettre au gouvernement pour approfondissement ;
- Étudier et proposer des stratégies, plans de long terme et projets visant à renforcer l'efficacité des médias de masse dans leur mission de diffusion et de protection des politiques et directives du Parti et du gouvernement ;
- Étudier et proposer au gouvernement des stratégies, plans de long terme et projets visant à développer, préserver et promouvoir l'excellence du patrimoine national et ethnique en y intégrant la culture contemporaine, afin de dynamiser la culture du Laos et de construire une culture nationale progressiste et orientée vers les masses ;
- Stimuler la culture vivante ; promouvoir les activités culturelles, les villages culturels et la culture populaire ; construire progressivement les bases d'une information et d'une culture moderne ; promouvoir les idées créatives et mettre à profit les produits culturels, à travers notamment l'impression et la diffusion, afin d'alimenter la société en ressources et en idéologie de manière à faire de l'information et de la culture des projets tangibles pour les masses ;
- Coordonner et collaborer avec les organisations compétentes pour la mise en place de mesures destinées à préserver le patrimoine mobilier comme immobilier ; préserver les paysages pittoresques, les légendes des minorités ethniques et les valeurs culturelles révolutionnaires ;
- Mettre en place des plans pour la mise à niveau et la formation des fonctionnaires du secteur de l'information et de la culture, et transmettre de solides principes politiques ainsi que des savoirs et compétences professionnelles suffisantes aux fonctionnaires de manière à ce qu'ils puissent remplir leurs devoirs et fonctions au sein de leurs secteurs professionnels pour chaque période planifiée ;
- Coordonner avec le Ministère des Finances la mise en place de plans et de budgets destinés au secteur de l'information et de la culture avant leur soumission au gouvernement ; mobiliser, rechercher et gérer les fonds domestiques et étrangers destinés à être investis pour le développement d'une information et d'une culture hautement efficace ;
- Conduire les relations et expériences de coopération avec des pays tiers et les organisations internationales dans le domaine de l'information et de la culture<sup>29</sup>.



## B. Organisation et fonctionnement

En interne, les nombreuses missions du Ministère de l'Information et de la Culture sont coordonnées par des Départements spécialisés dont l'action est supervisée par le Ministre et par un Secrétariat permanent :

- **Le Département des Beaux-Arts**

Il a pour mission d'encadrer et de soutenir les arts plastiques, la musique et les arts de la scène au Laos. Son action est relayée auprès des artistes par l'Association des artistes des Beaux-Arts lao et l'Association des artistes du spectacle lao. La Faculté nationale des Beaux-Arts et l'Ecole nationale de musique et de danse lui sont également rattachées.

- **Le Département du Cinéma**

Dissout en 1991 puis redynamisé en 2008, le Département du Cinéma mène une action protéiforme destinée à dynamiser l'industrie cinématographique laotienne : coproduction de long-métrages, soutien aux festivals de cinéma, organisation de séminaires de formation, etc. Ce nouvel activisme reflète le regain d'intérêt porté par le Parti pour le développement d'une industrie qui sort peu à peu d'une longue période de léthargie.

- **Le Département de la Culture de masse**

Il a pour mission d'organiser des activités culturelles populaires en accord avec les orientations du gouvernement et du Parti révolutionnaire populaire lao.

- **Le Département des Médias de masse**

Il a pour mission d'encadrer et de soutenir le développement de la presse écrite, de la radio et de la télévision. Son action se déploie au travers des nombreux organismes qui lui sont directement rattachés :

- L'Association des journalistes lao ;
- Le Centre national des archives de films et vidéos ;
- Les journaux Pasaxon, Van Athit Weekly, Vientiane Times et Le Renovateur ;
- Le Centre national de formation des médias de masse.

- **Le Département de la Publication, de l'Impression, de la Distribution et des Bibliothèques**

Ce département a pour mission d'encadrer et de soutenir la filière du livre au Laos. À ce titre, il est notamment en charge de la gestion de la Bibliothèque nationale. La Société d'État d'édition et de distribution de livres ainsi que l'Imprimerie d'État sont placées sous sa responsabilité.

- **Le Département des Musées et de l'Archéologie**

- **Le Département de l'Inspection**

- **Le Département de l'Organisation et du Personnel**

- **Le Département de la Planification et du Budget**

En plus des institutions et entreprises déjà citées, le Ministère de l'Information et de la Culture a également sous sa tutelle les structures suivantes :

- L'agence de presse Khaosan Pathet Lao (KPL) ;
- La Télévision nationale lao (TNL) ;

- La Radio nationale lao (RNL) ;
- L'Institut de recherche culturelle (IRC) ;
- L'Institut de recherche linguistique (IRL).

---

## Centre National des Archives de Films et Vidéos

Suite à la fermeture provisoire du Département du Cinéma du Ministère de l'Information et de la Culture, le Centre National des Archives de Films et Vidéos a été créé en 1991 dans le but de collecter et conserver le patrimoine cinématographique laotien. Rattaché au Département des Médias de masse du Ministère, il dispose désormais d'un catalogue de 20 000 films sur bobines et 1 500 vidéocassettes.

---

## Département de la Propriété Intellectuelle, de la Standardisation et de la Métrologie (DPISM)

Rattaché aux services du Premier Ministre par le biais de l'Autorité nationale pour la science et la technologie, le DPISM a pour mission de proposer et de mettre en œuvre des plans, lois, règles et réglementations concernant la propriété intellectuelle. Il s'agit donc de l'autorité compétente pour toutes les questions de droits d'auteur et de droits voisins.

# L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA CULTURE

Principaux textes de référence régissant le secteur de la culture

- **Constitution de la République démocratique populaire lao**

Même s'il était déjà évoqué dans la première version de la constitution de 1991, le rôle endossé par l'État en matière de développement culturel a été renforcé à l'article 23 par la révision de 2003 :

« L'État promeut la préservation de la culture nationale représentative des nobles traditions du pays et de son ethnicité, tout en admettant certaines cultures progressistes venant du reste du monde.

L'État promeut les activités culturelles, les Beaux-Arts et l'invention, gère et protège le patrimoine culturel, historique et naturel et préserve les sites anciens et historiques.

L'État veille à l'amélioration et à l'expansion des activités des médias aux fins de la protection et du développement national.

Toutes les activités culturelles et des médias qui sont préjudiciables aux intérêts nationaux ou à la précieuse culture traditionnelle et à la dignité du peuple lao sont interdites. »

- **Loi 08/NA du 9 novembre 2005 sur le patrimoine national**

Cette loi réaffirme le rôle moteur joué par l'État pour la protection, la conservation, la restauration et la réhabilitation du patrimoine matériel et immatériel du pays. Elle prévoit la mise en place d'un Fonds national pour le patrimoine et charge le Ministère de l'Information et de la Culture d'organiser la mise en valeur du patrimoine national lao, afin de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, d'éduquer les citoyens, mais aussi de stimuler l'industrie du tourisme.

- **Lois du 14 janvier 2008 sur la propriété intellectuelle**

Ces lois viennent combler le vide juridique qui prévalait auparavant au Laos en matière de droit d'auteur et de droits voisins. Elles se calquent en grande partie sur les principes édictés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) que le pays a rejointe en 1995 et offrent de nombreuses garanties aux auteurs d'œuvres artistiques et littéraires.

- **Loi du 25 juillet 2008 sur les médias**

Cette loi précise les droits et devoirs dévolus à tous les médias diffusés sur le territoire national, qu'ils soient laotien ou importés depuis l'étranger. Elle détaille également les prérogatives de l'État en matière de contrôle des médias.

- **Loi du 9 décembre 2008 sur l'édition**

Cette loi vient encadrer le secteur de l'édition, jusque-là soumis à un grand flou juridique. Elle instaure notamment une procédure d'attribution par la Bibliothèque Nationale de codes ISBN pour les nouvelles publications. Ces dernières doivent par ailleurs être systématiquement soumises à l'approbation du Ministère de l'Information et de la Culture avant toute diffusion.

#### Principaux accords, conventions et traités internationaux ratifiés dans le domaine de la culture

- Accord pour l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel (Unesco, ratifié le 21 mai 1952);
- Convention universelle sur le droit d'auteur (UNESCO, ratifiée le 16 septembre 1955);
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Unesco, ratifiée le 20 juin 1987);
- Accord-cadre sur la Coopération de la Propriété intellectuelle (ASEAN, ratifié le 15 décembre 1995);
- Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI, ratifiée le 17 janvier 1995);
- Pacte relatif aux droits Economiques, Sociaux et Culturels (ONU, ratifiée le 13 mai 2007);
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (Unesco, ratifiée le 5 février 2008).

## LA POLITIQUE CULTURELLE

Les bases de la politique culturelle du Laos ont été posées dès 1975, suite à la victoire du Pathet Lao. Depuis cette époque, la culture et les médias sont considérés comme des instruments clés à la disposition du Parti révolutionnaire populaire lao pour éduquer le peuple, diffuser les principes révolutionnaires défendus par le gouvernement et renforcer la cohésion nationale dans un pays marqué par une grande pluralité ethnique. Ces ambitions se sont pendant longtemps traduites par un monopole total de l'État sur tous les aspects de la vie culturelle et médiatique du pays.

Si ces ambitions demeurent aujourd'hui les mêmes, la transition progressive du Laos vers une économie de marché et son ouverture croissante au commerce international des biens et services culturels a amené le Parti à réfléchir aux moyens de les rendre compatibles avec le développement d'une offre culturelle privée en expansion.

Les réponses apportées diffèrent d'une filière à l'autre. Pour ce qui est des médias, l'État garde pour le moment un monopole presque absolu sur la production nationale, même si une tolérance croissante peut être constatée à l'endroit des médias étrangers – thaïlandais notamment – qui investissent le pays. En ce qui concerne les industries de la musique et du cinéma, le développement d'une offre privée est en revanche perçue comme une opportunité de premier ordre compte tenu des bénéfices pouvant en résulter en termes de prestige international, de fierté nationale et de développement économique. De ce point de vue, l'assainissement de l'environnement juridique de ces secteurs est considéré par le Ministère de l'Information et de la Culture comme une priorité, la promulgation en 2008 de la législation sur le droit d'auteur constituant une étape décisive de ce processus.

Parallèlement à ces mutations, le développement accéléré du tourisme joue également un rôle incitatif dans la politique culturelle du Laos. Entre 1991 et 2009, le nombre de touristes étrangers a été multiplié par plus de 400, faisant de ce sec-

teur l'un des principaux moteurs de la croissance économique. Cette opportunité majeure a conduit le gouvernement et les autorités locales à renforcer leur politique de valorisation du patrimoine culturel, avec notamment l'adoption en 2005 de la loi sur le patrimoine national et l'appel à la coopération internationale pour la réhabilitation des sites prestigieux tels que ceux de Luang Prabang. L'enjeu du tourisme vient également renforcer les efforts déployés par les autorités pour la préservation et la valorisation de la diversité ethnoculturelle du pays, à travers la co-organisation de festivals destinés à maintenir vivaces les traditions locales et à attirer les touristes étrangers.

# ÉCONOMIE DES INDUSTRIES CULTURELLES

## APERÇU GÉNÉRAL

Très peu de données chiffrées sont disponibles sur les industries culturelles laotiennes. Le Bureau laotien des statistiques dispose cependant de quelques chiffres relatifs au secteur des arts et du divertissement. En 2006, celui-ci comptait 1 013 structures et employait 3 695 personnes<sup>30</sup>.

Si depuis la fin des années 80 le Laos s'est engagé dans un processus de libéralisation de son économie, ce dernier n'a encore que très partiellement affecté le secteur de la culture, considéré comme particulièrement sensible par le Parti révolutionnaire populaire lao. Ceci explique que parmi toutes les structures que l'enquête a permis d'identifier, la plupart sont détenues par l'État et sont directement rattachées au Ministère de l'Information et de la Culture ou au Parti.

Quasi absent de la sphère des médias, le secteur privé commence, en revanche, à investir progressivement les industries de la musique et du cinéma, dynamisant des secteurs d'activités autrefois inexistantes. Rigoureusement contrôlée par le Ministère de l'Information et de la Culture, cette dynamique est accueillie avec bienveillance par les autorités, dans la mesure où elle sert le rayonnement du pays à l'étranger de même que la cohésion sociale. Compte tenu de ces opportunités, mais surtout en raison de l'essor du tourisme, l'investissement public dans le secteur de la culture n'a cessé de croître ces dernières années, passant de 2 milliards de kips (0,25 millions USD) en 1994-1995 à 25,9 milliards de kips (3,23 millions USD) en 2009-2010<sup>31</sup>.

Malgré ces efforts, le secteur de la culture demeure largement dépendant de l'aide publique internationale, qui s'est élevé à près de 13 millions USD pour la période 2009-2010<sup>32</sup>. En attendant qu'une politique volontariste soit effectivement mise en œuvre en la matière, la filière du livre est particulièrement concernée par cet appui extérieur.

## LA FILIÈRE DE L'ÉDITION

La filière du livre et de l'édition est extrêmement peu développée au Laos. Aux côtés de la Société d'État d'édition et de distribution de livres, l'enquête n'a permis d'identifier qu'une seule maison d'édition privée, à laquelle il convient cependant d'ajouter les ONG internationales qui s'emploient à publier des livres pour enfants en lao.

Cette situation s'explique en partie par l'étroitesse du marché : le Laos est peu peuplé et connaît un taux d'alphabétisation relativement bas (72,7 % de la population adulte en 2010<sup>33</sup>), sans compter la faiblesse du pouvoir d'achat et l'enclavement de nombreuses zones rurales exclues des circuits de distribution. À ces contraintes s'ajoute l'absence de politique nationale du livre, malgré l'adoption de la loi du 9 décembre 2008 sur l'édition. Cette dernière se révèle en effet très contraignante dans la mesure où elle réaffirme le contrôle rigoureux exercé par l'État sur la ligne éditoriale des éditeurs.

L'absence de politique du livre explique aussi la faiblesse du réseau de lecture publique. À la tête de ce dernier, la Bibliothèque Nationale souffre d'un manque cruel de moyens et doit compter sur l'aide internationale (environ 7,3 millions USD entre 1990 et 2004<sup>34</sup>) pour se développer. En l'absence de procédure de dépôt légal, ce sont notamment les dons étrangers qui alimentent l'essentiel de son fonds documentaire, avec pour conséquence une sous-représentation inquiétante des ouvrages en lao. En dehors de la Bibliothèque Nationale, d'autres bibliothèques et centres de lecture publique ont été ouverts, le plus souvent dans le cadre de programme de solidarité internationale, sans que puisse être comblée l'importante fracture ville / campagne constatée en matière d'accès à la lecture.

La presse écrite est quant à elle presque entièrement contrôlée par l'État. Sur les 37 journaux et magazines que l'enquête a permis d'identifier, seuls trois ne sont pas directement rattachés à l'administration ou au Parti. Se gardant d'aborder tout sujet

30 - Bureau laotien des statistiques | 31 - Ibid | 32 - Ibid | 33 - PNUD | 34 - National Library of Sweden, Development of public library performance in Laos and Vietnam

politique, ces quelques journaux indépendants sont soumis au contrôle a posteriori du Ministère de l'Information et de la Culture. La quasi-totalité de la presse écrite laotienne est approvisionnée en information par l'agence de presse gouvernementale KPL, directement rattachée au Ministère.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'édition ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LA FILIÈRE DE L'AUDIOVISUEL

La filière de l'audiovisuel connaît depuis quelques années une certaine effervescence marquée par l'émergence d'une production privée, jusque-là bridée par le monopole d'État imposé à toute l'industrie du cinéma. Le coup d'envoi de ce renouveau a été donné en 2008 par la sortie du film événement *Sabaidee Luang Prabang*, financé par des fonds privés laotiens et thaïlandais et accueilli avec bienveillance par le Ministère de l'Information et de la Culture. C'est cette même année que ce dernier a justement rouvert son Département du Cinéma, pour accompagner le développement et la structuration durable d'une industrie cinématographique appelée à promouvoir l'identité et les valeurs du pays.

De ce point de vue, les défis ne manquent pas. Jeunes et donc relativement inexpérimentées, les quelques structures de production recensées manquent de moyens financiers, de matériels et de personnels qualifiés. Pour toutes ces raisons, la plupart d'entre elles restent spécialisées dans la production de films publicitaires ou de clips musicaux.

Le développement de la filière cinématographique laotienne est également freiné par l'étroitesse du marché domestique qu'illustre l'absence de salle de cinéma commerciale dans tout le pays, à l'exception notable du « Cinemax » du Centre Lao-ITECC.

L'étroitesse des débouchés pour les productions laotiennes s'explique également par la rude concurrence imposée par les films étrangers, thaïlandais en particulier, qui investissent le pays par le biais de la télévision. Si le taux d'équipement des foyers laotiens en téléviseur va croissant, passant de 31 à 41 % entre 1997 et 2003<sup>35</sup>, cette évolution profite essentiellement aux chaînes thaïlandaises aisément accessibles à proximité de la frontière ou grâce aux satellites. Ainsi, une enquête réalisée par le PNUD en 2006 révèle que 64 % des Laotiens interrogés regardent essentiellement les chaînes thaïlandaises<sup>36</sup> au détriment de la télévision d'État laotienne dont la grille des programmes se compose essentiellement de programme d'information, lorsqu'elle ne diffuse pas elle-même des fictions importées de la Thaïlande voisine.

Enfin, le manque de débouchés est imputable dans une large mesure à l'importance du piratage. Alimentée par les copies frauduleuses importées à bas coût de Thaïlande, la quasi-totalité du commerce de VCD et DVD se fait dans l'illégalité. La lutte contre ce phénomène, encore peu développée, apparaît donc comme un préalable nécessaire à la rentabilisation du secteur du cinéma et de l'audiovisuel.

Dans ce contexte, le Ministère de l'Information et de la Culture cherche avant tout à professionnaliser le secteur, en mettant en place des séminaires de formation ou en apportant son soutien aux festivals de cinéma – tel la Vientianale et le Festival du film de Luang Prabang – qui commencent à se développer et contribuent à la structuration de la filière.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'audiovisuel ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

35 - PNUD, Imported mass-media & communication services and products in Lao PDR | 36 - Ibid

## LA FILIÈRE DE LA MUSIQUE

À l'instar de l'industrie cinématographique, la filière de la musique a connu ces dernières années d'importants bouleversements. Jusqu'au début des années 2000, la progressive ouverture du pays aux contenus étrangers s'était traduite par une relative inertie de la production musicale laotienne, en raison notamment de l'afflux de musiques thaïlandaises, très prisées au Laos du fait des proximités culturelles et linguistiques liant les deux pays. Puis, grâce aux nouvelles garanties accordées par l'État et aux prises de risques consentis par le secteur privé, une nouvelle génération de producteurs est progressivement apparue en se faisant le chantre d'une musique pop nourrie d'influences anglo-saxonnes.

En s'adressant prioritairement à un public jeune, urbain et ouvert aux influences occidentales, cette musique pop s'est peu à peu imposée comme un phénomène de société et remporte désormais un succès certain, y compris hors des frontières du pays. Conquérir les marchés étrangers apparaît en effet comme une nécessité pour les maisons de production laotiennes, compte tenu des caractéristiques du marché domestique et notamment de l'omniprésence du piratage. Le voisin thaïlandais est de ce point de vue considéré comme la cible à privilégier : le marché de la musique y est largement plus développé et présente des caractéristiques favorables aux productions laotiennes. En effet, outre la proximité culturelle et linguistique des deux pays, il s'avère que la variété laotienne a été largement formatée sous l'influence des productions thaïlandaises qui inondent le pays depuis les années 80. Le succès remporté en Thaïlande par la chanteuse Alexandra Bounxouei, première star de la variété laotienne, est de ce point de vue perçu comme un signe encourageant. La promotion de la musique laotienne déployée sur internet ou à travers la cérémonie des Laos Music Award cherche à conforter cette dynamique.

Ce succès naissant de la musique laotienne demeure cependant entravé par les carences dont souffre la filière en termes de formation et d'équipements. De l'aveu même des producteurs, la qualité des disques produits se situe encore largement en dessous des standards internationaux et doit donc être améliorée en priorité. Concernant le manque de retour sur investissement, la lutte contre la piraterie sur le territoire national et à l'échelle régionale, ainsi que la mise en œuvre effective de la législation de 2008 sur le droit d'auteur, demeurent les chantiers prioritaires sur lesquels le gouvernement est attendu.

*Des informations complémentaires sur la filière de la musique ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LES FESTIVALS

Le Laos est porteur d'une tradition vivace de festivals et d'événements culturels souvent liés à des fêtes religieuses ou au rythme des récoltes. Représentant la diversité ethnique du pays, ces festivités donnent généralement lieu à des compétitions sportives, des spectacles et des célébrations religieuses, et permettent de maintenir vivaces les traditions qui font la fierté du pays. À cette dimension s'ajoute de plus en plus des préoccupations liées au développement du tourisme, ce secteur occupant désormais un poids décisif dans l'économie du pays.

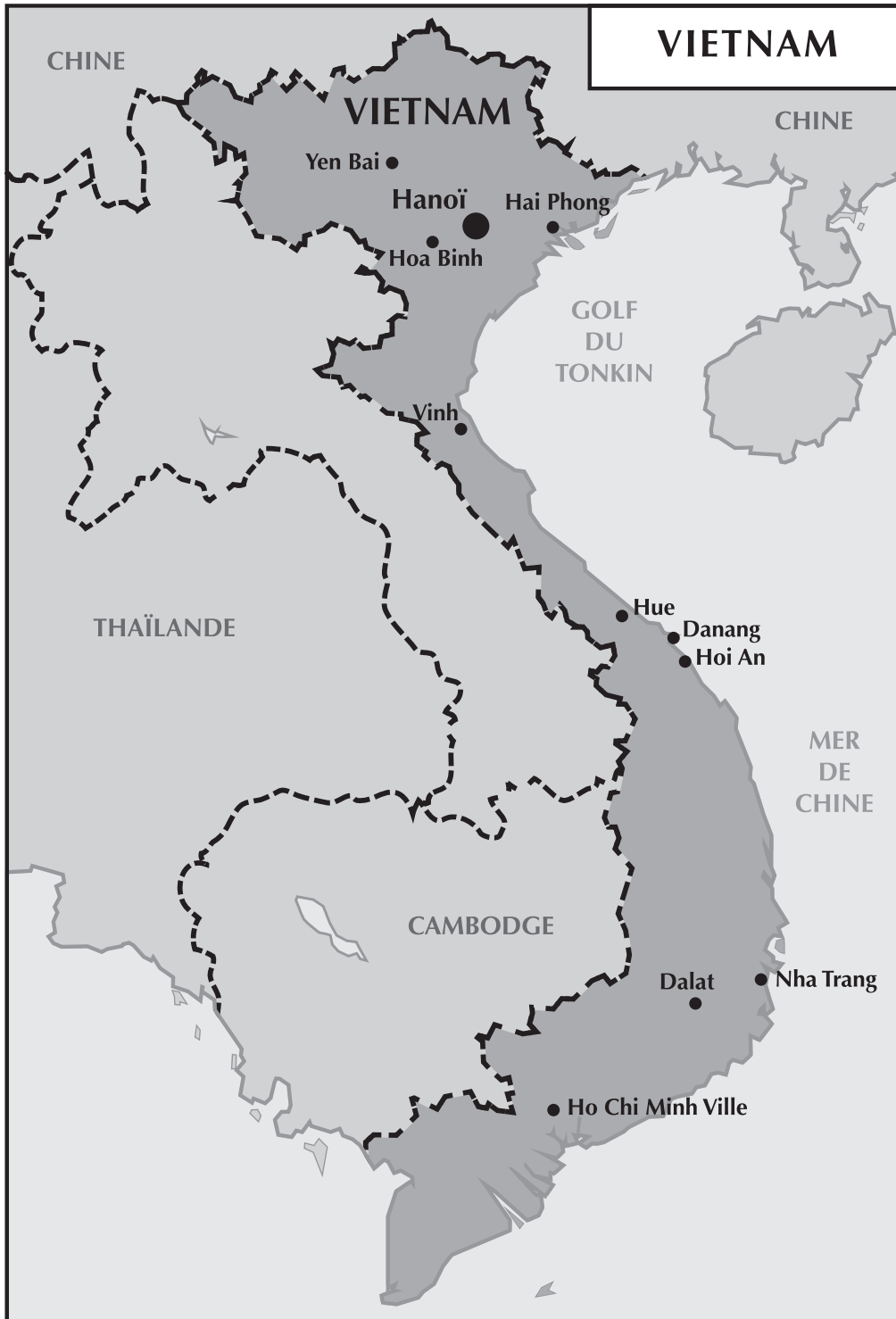
En plus de ces festivités traditionnelles, le Laos s'est également doté ces dernières années de festivals liés au développement des industries culturelles. Outre les Lao Music Award dans le domaine de la musique, deux festivals de cinéma ont fait leur apparition : la Vientianale et le Festival du Film de Luang Prabang. Soutenus par le Ministère de l'Information et de la Culture

et par divers organismes de coopération internationale, ces deux événements visent avant tout à accompagner le développement de l'industrie cinématographique laotienne, en participant à la professionnalisation des acteurs de la filière par l'organisation de séminaires et d'ateliers mais aussi en familiarisant le public laotien à cet art encore peu démocratisé.

*Des informations complémentaires sur les festivals ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*



# LE VIETNAM



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

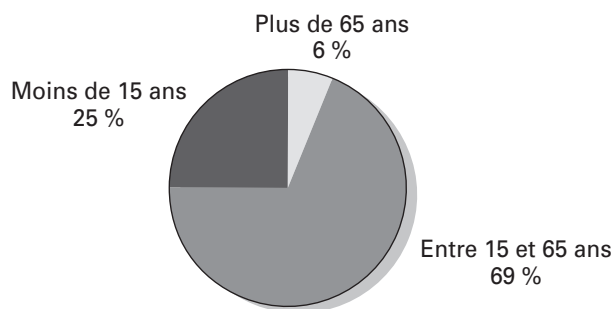
- Population : 87,3 millions
- Superficie : 331 041 km<sup>2</sup>
- Capitale : Hanoï
- Régime politique : République socialiste
- Monnaie : dong
- Langue officielle : vietnamien
- PIB : 90 704 964 038 USD
- IDH : 0,725 (116<sup>e</sup> sur 169)

## POPULATION ET LANGUES

Densément peuplé, le Vietnam comptait près de 87,3 millions d'habitants<sup>37</sup> en 2009, dont 28 % vivaient en zone urbaine<sup>38</sup>. La population vietnamienne croît de 1,3 % chaque année depuis 2000 et reste encore très jeune, 93,7 % des Vietnamiens ayant moins de 65 ans. Le pays connaît une grande diversité ethnique, avec 54 groupes distincts concentrés pour la plupart dans les régions montagneuses. Cette mosaïque se traduit par une grande richesse linguistique, 106 dialectes et langues différents ayant été recensés. Le Vietnamien est cependant la seule langue reconnue comme langue officielle et est parlé par près de 95 % de la population.<sup>39</sup>

### ▷ RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE

- Moins de 15 ans
- 15 à 65 ans
- Plus de 65 ans



## REPÈRES HISTORIQUES

Ponctuée de diverses invasions (Chine, Khmers), l'histoire du Vietnam s'est stabilisée avec l'arrivée au pouvoir de la dynastie des Nguyen en 1802, dont le règne s'étend jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Colonie française à partir de 1883, le Vietnam fera partie de l'Union indochinoise (avec le Cambodge et le Laos). À l'issue de la Guerre d'Indochine, le Vietnam obtient son indépendance (accord de Genève en 1954) et est divisé en deux sur le 17<sup>e</sup> parallèle. Le Nord et le Sud du Vietnam rentrent en guerre dès 1960. Un accord de paix est signé en 1973 et ouvre la voie à la réunification du pays en 1976 avec la proclamation de la République socialiste du Vietnam. En 1986, le gouvernement instaure le *Doi Moi* (« rénovation ») amorçant l'ouverture du pays à l'économie de marché ainsi que son accession au rang de pays émergent.

37 - Banque mondiale | 38 - CIA Factbook | 39 - Ethnologue.com

## ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Depuis le lancement du *Doi Moi* (1986), le pays connaît un développement économique soutenu avec un taux de croissance annuel moyen de près de 6 % entre 1990 et 2008. Cette période a été propice à la création d'emplois et de revenus et à une réduction significative du taux de pauvreté, passé de 28,9 % à 15,97 % entre 2002 et 2006<sup>40</sup>.

Le dynamisme économique du Vietnam repose essentiellement sur le secteur secondaire avec une contribution à hauteur de 41,1 % au PIB, contre 20,6 % pour le secteur primaire et 38,3 % pour le secteur tertiaire. C'est pourtant le secteur primaire, qui contribue le plus à l'emploi avec 50,3 % de la population active, contre 20,3 % pour le secteur secondaire et 25,8 % pour le secteur tertiaire.

Le pays exporte du pétrole, des textiles et des produits de la pêche, majoritairement vers les États-Unis, la Chine et la Corée du Sud. Les importations proviennent essentiellement de la Chine, de la Corée du Sud et du Japon et se composent en majeure partie de biens d'équipements et de matières premières.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,727, le Vietnam se situe au 116<sup>e</sup> rang mondial et est qualifié de pays à développement humain moyen.

Le Vietnam dispose d'un taux d'alphabétisation assez élevé, estimé à 90,3 % de la population adulte en 2010<sup>41</sup>. Le taux brut de scolarisation a été estimé à 62,3 % pour l'année 2010<sup>42</sup>.

Estimé à 2 600 USD en 2007<sup>43</sup>, le Produit intérieur brut par habitant reste cependant assez bas. Les disparités se creusent entre les populations vivant en ville et celles en campagne : 90 % des personnes défavorisées vivent en zone rurale<sup>44</sup>.

Selon l'Union Internationale des Télécommunications, 11 % de la population possédaient un poste de radio et 27,70 % un poste de télévision en 2005.

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté de janvier 2004, le Vietnam s'est fixé les objectifs prioritaires suivants :

- Favoriser une croissance économique durable et rapide tout en promouvant le progrès social et l'équité ;
- Créer un environnement favorable pour les entreprises ;
- Continuer à réformer les structures économiques du pays ;
- Favoriser le développement humain et réduire les inégalités ;
- Résorber le problème de la pauvreté urbaine ;
- Développer et étendre la protection et la sécurité sociale pour les populations défavorisées et les personnes victimes de catastrophes naturelles ;
- Entreprendre une réforme de l'administration publique.

40 - VOV News I 41 - PNUD I 42 - Ibid I 43 - Ibid I 44 - Banque Mondiale

Pour atteindre ces objectifs prioritaires, le gouvernement a prévu la mise en œuvre de politiques sectorielles, la culture étant un des secteurs privilégiés. Le gouvernement vietnamien souhaite promouvoir une culture moderne reflétant l'identité de la nation et favoriser la diffusion de l'information afin d'inciter les populations à prendre part aux processus décisionnels.

Il est donc prévu dans le cadre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté de :

- Préserver et restaurer le patrimoine tangible et intangible du Vietnam ;
- Mettre en place des centres culturels pour rassembler les populations autour d'un projet culturel ;
- Améliorer la qualité de l'information ;
- Diffuser plus largement l'information afin de responsabiliser les populations et de les aider dans leurs prises de décisions.  
La priorité est donnée à la radio et à la télévision.

# ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA CULTURE

## LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

### Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme

Selon le décret n° 185/2007/ND-CP, le Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme a pour mission de :

- Soumettre au gouvernement des projets de loi, des ordonnances et les résolutions de l'Assemblée Nationale et du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale ;
- Proposer au gouvernement des programmes stratégiques annuels et des plans quinquennaux ;
- Proposer au Premier ministre des prix d'État et des titres honorifiques dans le domaine de la culture, des affaires familiales, du sport et du tourisme ;
- Promulguer les décisions, les directives et les circulaires dans le domaine de ses compétences.

#### A. Les départements en charge de la culture :

**Le Département des Beaux-Arts, de la photographie et des expositions** est chargé de :

- Conseiller le Ministre sur la gestion des Beaux-Arts, de la photographie et des expositions ;
- Élaborer et mettre en œuvre le programme national portant sur la préservation des monuments et des peintures murales après accord du Premier ministre ;
- Promulguer la réglementation sur les Beaux-Arts, la photographie, les expositions, l'installation et l'organisation de rencontres internationales sur la sculpture au Vietnam ;
- Aider à l'organisation ou organiser directement les salons ou expositions nationaux et internationaux de Beaux-Arts et de photographie ;
- Mettre en place des comités spécialisés pour l'estimation des œuvres artistiques en fonction de la réglementation.

**Le Département de la culture locale** est chargé de :

- Conseiller le Ministre sur la gestion de la culture populaire, de la propagande et du divertissement ;
- Mettre en œuvre la réglementation sur les cérémonies officielles ;
- Mettre en œuvre le programme sur le développement des organisations culturelles ;
- Promulguer la réglementation portant sur l'organisation des festivals, des concours et des activités sur la culture populaire ;
- Promulguer la réglementation, guider et orienter la diffusion des activités culturelles populaires et l'organisation de festivals.

Le magazine d'information et de culture locale est rattaché à la Direction de la culture locale.

**La Direction du cinéma** est chargée de :

- Conseiller le Ministre sur la gestion de la filière du cinéma ;
- Mener à bien les activités de développement en matière de cinéma dans l'ensemble du pays ;
- Concevoir et mettre en œuvre le programme pour les organisations non lucratives travaillant dans le domaine du cinéma après accord du Premier ministre ;

- Pourvoir aux besoins d'organisation de festivals de films nationaux et internationaux au Vietnam et les festivals de films vietnamiens à l'étranger ;
- Gérer les dépôts de films, archiver les documentaires et les dessins animés produits au Vietnam et à l'étranger ;
- Délivrer des permis pour la diffusion des films.

Les organismes suivants sont rattachés à la Direction du cinéma :

- Le Festival National du Film ;
- Le Concours national du court-métrage ;
- Le Festival International du Film Vietnamien ;
- La Revue du cinéma-théâtre.

**La Direction des arts du spectacle** est chargée de :

- Conseiller le Ministre sur la gestion des arts du spectacle, les activités de production, la diffusion des bandes sonores et visuelles et des disques, la musique, la danse et le théâtre ;
- Mettre en œuvre les programmes pour les organisations non lucratives spécialisées dans les arts du spectacle, après accord du Premier ministre ;
- Promulguer la réglementation portant sur les représentations, sur l'organisation de festivals, de concours ou de spectacles ;
- Délivrer des permis et des licences pour les représentations des arts du spectacle ;
- Évaluer et délivrer des permis pour les pièces ou les spectacles vietnamiens organisés à l'étranger ou pour les organisations ou personnes étrangères souhaitant présenter leurs œuvres au Vietnam ;
- Promulguer la réglementation sur la gestion de la production et la distribution de disques, de bandes sons et de cassettes vidéo.

Les organismes suivants sont rattachés au département des arts du spectacle :

- L'Opéra de Hanoï ;
- Le Théâtre de Hong Ha ;
- L'Agence vietnamienne des arts de la scène ;
- Le Théâtre national de Cai Luong ;
- Le Théâtre national de marionnettes ;
- Le Théâtre vietnamien de cheo ;
- Le Théâtre de la jeunesse ;
- L'Orchestre national symphonique ;
- Le Théâtre vietnamien de Tuong ;
- Le Théâtre de Musique et de Danse ;
- Le Ballet vietnamien ;
- La Fédération de cirque vietnamien.

**La Direction du patrimoine culturel** est chargée de :

- Conseiller le Ministre sur la gestion du patrimoine culturel ;
- Mener à bien les activités de développement liés à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel dans l'ensemble du pays.

Soumises à l'accord du Premier ministre, elle a pour missions de :

- Concevoir et mettre en œuvre des programmes sur la protection et la promotion des valeurs et du patrimoine culturel ;
- Ouvrir des musées nationaux et spécialisés ;
- Répertoire les zones culturellement protégées ;
- Proposer à l'UNESCO la reconnaissance de certains biens culturels au patrimoine mondial ;
- Concevoir des plans, des lois ou ordonnances sur la gestion du patrimoine culturel tangible ;
- Accorder la permission de transporter les biens culturels à l'étranger.

La Direction prend les décisions de :

- Classer et répertorier les vestiges nationaux ;
- Approuver les projets sur la préservation et la protection des vestiges nationaux, sur la rénovation et la construction de bâtiments en dehors des zones protégées culturellement ;
- Accorder les permis pour les fouilles archéologiques ;
- Promouvoir et protéger les valeurs et le patrimoine culturels, les festivals traditionnels et les activités spirituelles autour des vestiges historiques ;
- Coordonner les agences travaillant à la protection et à la promotion du patrimoine culturel local ;
- Reconnaître et conférer des titres honorifiques.

Les organismes suivants sont rattachés à la Direction du patrimoine culturel :

- Le Musée d'Ho Chi Minh ;
- Le Musée d'Histoire du Vietnam ;
- Le Musée des Beaux-Arts du Vietnam ;
- Le Musée de la révolution vietnamienne ;
- Le Musée des cultures et des groupes ethniques du Vietnam ;
- Le Magazine du patrimoine culturel.

**La Direction de la culture ethnique** est chargée de :

- Conseiller le Ministre sur la gestion des cultures des minorités ethniques ;
- Formuler et promulguer les politiques sur la préservation, la promotion et le développement des valeurs culturelles intangibles des groupes ethniques du Vietnam ;
- Diriger, organiser et superviser la mise en œuvre de politiques sur les cultures des minorités ethniques.

**La Direction des bibliothèques** a pour mission de :

- Mettre en œuvre le programme sur le réseau de bibliothèques après accord du Premier ministre ;
- Promouvoir la coopération et les échanges entre les bibliothèques nationales et internationales ;
- Favoriser la création de bibliothèques et superviser leurs activités.

La Bibliothèque Nationale du Vietnam dépend de la Direction des bibliothèques.

**La Direction du développement des médias** est chargée de :

- Contribuer à la modernisation des entreprises de presse et d'audiovisuel ;
- Définir les clefs de répartition et de mise à disposition des subventions destinées aux médias privés ;
- Assurer le suivi de la réglementation en matière de liberté de la presse, de communication et de services en ligne ;
- Produire des statistiques, des études et de la documentation sur les médias.

En plus de ces directions, le Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme se compose de :

- La Direction juridique ;
- La Direction de la planification et des finances ;
- La Direction du personnel ;
- La Direction de l'environnement, de la technologie et des sciences ;
- L'Administration nationale de l'exercice et des sports ;
- L'Administration nationale du tourisme.

B. Les organismes rattachés en charge de la culture :

**L'Institut du Vietnam pour les Arts et la Culture.** Il a pour mission de :

- Proposer une formation post-universitaire afin de favoriser la recherche scientifique ;
- Développer un argumentaire scientifique pour le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Information ;
- Relayer les actualités culturelles étrangères qui seraient pertinentes pour le Vietnam ;
- Développer une base de données sur le patrimoine culturel immatériel du Vietnam.

**Le Centre National du Cinéma.** Il est chargé de :

- Diffuser des films vietnamiens et étrangers ;
- Organiser des événements autour du cinéma : festivals, séminaires.

**Le Bureau National du Droit d'Auteur.** Il est chargé de :

- Soumettre au Ministre les lois, les décrets et les politiques sur la protection du droit d'auteur et des droits voisins ;
- Prendre des mesures pour protéger le droit d'auteur de l'État, des organisations et des individus ;
- Administrer le droit d'auteur sur les œuvres littéraires, musicales et scientifiques et les droits voisins sur les phonogrammes, les vidéogrammes, les émissions radiophoniques et télévisuelles ;
- Former les associations à la gestion du droit d'auteur et des droits voisins ;
- Gérer les activités des organisations de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins ;
- Régler les litiges sur le droit d'auteur et les droits voisins ;
- Être l'interlocuteur privilégié lors des rencontres internationales sur le droit d'auteur et les droits voisins.

**L'Institut National pour la Conservation des Monuments.** Il a pour missions de :

- Élaborer un argumentaire scientifique afin que le Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme puisse planifier des stratégies visant à la conservation des monuments ;



- Étudier, établir et archiver les dossiers scientifiques sur la conservation des monuments ;
- Établir des banques de données scientifiques au service de la conservation et de la restauration des monuments.

#### **Le Centre Vietnamien des Expositions Artistiques et Culturelles**

Il est régi par les dispositions de la décision 33/2004/QĐ-BVHTT du Ministère de la Culture datant du 28 juin 2004. Le Centre gère un espace de 12 787 m<sup>2</sup> à Hanoï dans le but de présenter et de faire connaître les pratiques culturelles vietnamiennes et étrangères.

#### **L'Institut du Film Vietnamien**

Créé en 1979, l'institut dispose d'un laboratoire de restauration de films, d'un studio de tournage et de deux salles d'archives. Il a pour objectif d'archiver tous les films vietnamiens ainsi que les films étrangers ayant un lien avec le Vietnam. L'institut distribue également des films pour les instituts de recherche et les universités et mène des recherches sur l'industrie du cinéma vietnamien.

### C. Les entreprises nationales rattachées au Ministère de la Culture, du Tourisme et des Sports

- La Société d'import-export des équipements audiovisuels du Vietnam (VINEMATIM) ;
- La Société de distribution et de projection des films vietnamiens (FAFIM) ;
- La Société du développement technologique de la télévision ;
- La Société de construction de projet culturel ;
- La Société de conception et de consultance de projets de construction culturelle ;
- La Société d'import-export et de développement culturel ;
- La Société d'import-export d'équipement et de matériels culturels (CEMCO).

## **Ministère de l'Information et des Communications**

En vertu du décret n° 187/2007/ND-CP du 26 décembre 2007, le Ministère est chargé de :

- Proposer au gouvernement des projets de lois, des ordonnances, des réglementations, des plans stratégiques dans le domaine de la presse et de la technologie ;
- Définir les grandes orientations politiques pour la mise en œuvre des lois, des ordonnances et des stratégies de développement de la presse, de l'édition, de la poste, des télécommunications et de l'informatique.

Dans le domaine de la presse, le Ministère est chargé de :

- Définir les grandes orientations en vue d'organiser un réseau de presse, comprenant les bureaux représentant les organes de presse vietnamiens aux niveaux national et international ;
- Gérer la presse : les journaux et magazines papiers, les journaux électroniques et les informations sur Internet ;
- Délivrer les certificats de distribution à la presse et aux journaux étrangers.

Dans le domaine de l'édition, le Ministère est chargé de :

- Définir les grands axes du développement de l'édition, de l'imprimerie et de la distribution ;

- Fixer les termes et les conditions de fonctionnement pour les entreprises dans les domaines de l'édition et de l'imprimerie ;
- Délivrer des licences aux éditeurs locaux ainsi qu'aux éditeurs étrangers qui opèrent au Vietnam ;
- Délivrer, modifier et annuler les licences pour la publicité dans la presse ;
- Donner des orientations pour la publicité dans la presse, sur internet et dans les différentes publications.

Dans le domaine de la radio et de la télévision, le Ministère est chargé de :

- Définir les grandes orientations pour la mise en œuvre du programme pour le développement de la radio et de l'industrie de la télévision ;
- Fixer les différents standards techniques et les tarifs sur les services offerts ;
- Accorder, arrêter ou annuler les licences de fonctionnement dans les domaines de la radio et de la télévision ;
- Donner des orientations, planifier, désigner et attribuer les fréquences radio nationales ;
- Contrôler et gérer les fréquences radio et l'équipement radio ;
- Réglementer la technologie ;
- Organiser les fréquences radio, la coordination et l'enregistrement sur l'orbite satellite.

Dans le domaine des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur :

- Définir les grandes orientations afin de mettre en œuvre la réglementation dans les domaines du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle relatif à la presse, à l'édition, aux services informatiques et à toutes les autres activités liées ;
- Agir pour protéger les organisations et les individus dans les domaines du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle ;
- Contrôler toutes les activités et sanctionner toutes les violations dans ce domaine.

Les organisations rattachées au Ministère de l'Information et de la Communication sont :

- L'Institut national des stratégies en matière de communication et d'information ;
- Le Centre d'information sur le réseau internet (VNNIC) ;
- Le Journal des communications et de l'informatique ;
- Le Journal vietnamien des postes ;
- L'École de gestion publique en matière de communication et d'information ;
- L'Institut vietnamien sur l'industrie à contenu numérique et les logiciels (NISC) ;
- La Maison d'édition sur l'information et la communication ;
- Le Fonds vietnamien pour les services de télécommunications publiques ;
- L'équipe de service d'intervention pour l'informatique ;
- L'École d'informatique vietnamo-coréenne ;
- L'École d'imprimerie ;
- Le journal Vietnam Net ;
- L'entreprise multimédia VTC.

## LA DÉCENTRALISATION DE L'ACTION CULTURELLE

Les principes administratifs et opérationnels ainsi que les moyens financiers de la politique culturelle du Vietnam relèvent de la responsabilité de l'État. La décentralisation de l'action culturelle s'effectue à travers les services municipaux ou provinciaux des Ministères de la Culture et de l'Information. Les deux Ministères disposent cependant d'antennes à Ho Chi Minh Ville et à Hanoï et Da Nang. À travers ces antennes, les Ministères déconcentrent leurs activités et donnent des orientations aux services municipaux de la culture et de l'information pour la mise en œuvre de la politique culturelle au niveau local.

## L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA CULTURE

Principaux textes de référence régissant le secteur de la culture

- Décret n° 48-CP sur l'organisation et les activités du service cinématographique ;
- Loi n° 50/2005/QH1 du 29 novembre 2005 portant sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur ;
- Directive 36/2008/CT-TTg portant sur le renforcement de la gestion et de la mise en œuvre de la protection du droit d'auteur et des droits voisins ;
- Décret n° 47/2009/ND-CP du 13 mai 2009 portant sur les sanctions administratives pour la violation du droit d'auteur et des droits voisins ;
- Loi n° 30/2004/QH11 du 3 décembre 2004 portant sur l'édition ;
- Loi sur la Presse du 28 décembre 1998.

Principaux accords, conventions et traités internationaux ratifiés dans le domaine de la culture

- Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (1<sup>er</sup> mars 2007) ;
- Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (6 juillet 2005) ;
- Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (26 octobre 2004) ;
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (7 novembre 2007) ;
- Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) (11 janvier 2007) ;
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (20 avril 2006) ;
- Accord-cadre sur la Coopération de la Propriété Intellectuelle, ASEAN.

## LA POLITIQUE CULTURELLE

La décision 90/CP datant de 1998 régit la politique culturelle vietnamienne actuelle autour de deux principales orientations :

- La construction et le développement d'une culture reflétant l'identité nationale ;
- La promotion des valeurs culturelles de toutes les nationalités présentes au Vietnam et de la pensée, de la moralité et du style d'Ho Chi Minh<sup>45</sup>.

45 - Article 30, Chapitre III culture, éducation, science et technologie, Constitution du Vietnam du 15 avril 1992

Afin de poursuivre ces lignes directrices, l'État s'est fixé pour objectifs de :

- Renforcer et promouvoir les activités culturelles et jeter les bases d'un mode de vie convenable et civilisé, tout en respectant les valeurs traditionnelles et la ligne politique du Parti Communiste ;
- Encourager les organisations culturelles et artistiques à exprimer de nouvelles formes d'expressions artistiques et de nouveaux modèles de gestion culturelle.

En promouvant une meilleure organisation des subventions, une mobilisation plus efficace de la main d'œuvre ainsi qu'une diversification des sources d'investissement, cette décision a permis aux artistes vietnamiens d'obtenir plus de liberté dans l'exercice de leurs fonctions et a également engendré une restructuration du secteur de la culture. Elle s'est aussi accompagnée d'un mouvement de privatisation – appelé « socialisation » – d'une partie des institutions culturelles, quand bien même ces dernières n'étaient pas préparées à rentrer dans une logique commerciale. Aujourd'hui encore, la culture est considérée comme un secteur non-lucratif. De même, les responsables de ces institutions n'ont que très marginalement bénéficié de formations en matière de gestion culturelle, ce qui a rendu difficile leur adaptation aux changements.

Pour pallier ces difficultés, le Ministère de la Culture, le Ministère de la Planification et des Investissements, le Ministère des Finances et les Comités populaires des Provinces et des Villes se sont associés pour élaborer une stratégie de développement culturel portant jusqu'en 2020 (décision n° 581/QD-TTg de 2009). Celle-ci a pour objectif de développer l'ensemble des filières culturelles et de favoriser une meilleure articulation entre économie et culture, en vue de faire de cette dernière un réel fondement spirituel pour la société vietnamienne ainsi qu'une force motrice du développement. Plus précisément, cette stratégie vise à :

- Développer et former les ressources humaines dans le secteur culturel ;
- Promouvoir et favoriser la vie culturelle vietnamienne ;
- Favoriser la conservation et la valorisation du patrimoine culturel ;
- Préserver et promouvoir les cultures des minorités ethniques ;
- Développer la littérature et les arts ;
- Appuyer le développement des médias ;
- Développer la coopération culturelle internationale ;
- Améliorer la gestion culturelle des institutions et organismes publics ;
- Développer et consolider les politiques sectorielles en matière d'arts de la scène, de cinéma et d'édition.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur deux niveaux de collaboration :

- D'une part, entre les ministères concernés pour ce qui est de la formation, de l'investissement et de la gestion culturelle ;
- D'autre part, entre les provinces et les villes par le biais des Comités populaires afin de mettre en œuvre les orientations du Plan au niveau local.

Le budget annuel du Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme s'élève en moyenne à 800 millions de Dong (41 millions USD). En 2008, le Vietnam a consacré 0,55 % de son PIB aux activités culturelles, 0,31 % au secteur de l'audiovisuel<sup>46</sup>.

# ÉCONOMIE DES INDUSTRIES CULTURELLES

## APERÇU GÉNÉRAL

Encore à un stade embryonnaire, le développement des industries culturelles vietnamiennes est entravé par le manque de rentabilité dont souffre ce secteur, en premier lieu en raison de l'étroitesse du marché. Cette incertitude pesant sur les retombées économiques tend à dissuader les autorités d'investir dans ce secteur. De plus, l'investissement étatique existant est davantage guidé par une finalité sociale (protection des valeurs culturelles traditionnelles et de la diversité culturelle) qu'économique.

Avec l'ouverture du marché à la fin des années 80, les industries culturelles ont connu une profonde mutation. Même si l'État maintient son contrôle sur certains maillons (maison d'édition, imprimerie, audiovisuel), l'émergence d'une pluralité d'entreprises privées a permis de dynamiser certaines filières. Cependant, la multiplication des activités dans le secteur informel continue de pénaliser fortement le développement des filières de la musique et de l'édition.

En dépit de ces obstacles, le Bureau des statistiques du Vietnam, estime que le secteur de la culture, des divertissements et des sports générerait 338 millions USD de revenus<sup>47</sup> et emploierait 133 700 personnes, dont 48 200 fonctionnaires. La plupart de ces emplois sont concentrés dans le secteur de l'audiovisuel et de l'édition<sup>48</sup>.

Concernant le commerce international, le pays est importateur net pour la plupart des biens et services culturels, excepté pour certains biens artisanaux et œuvres d'art.

En 2008, les exportations de produits culturels du Vietnam s'élevaient à près de 3,1 milliards USD.

Chiffre du commerce extérieur des produits culturels		
Biens culturels	Exportations 2007 en US\$	Importations 2007 en US\$
Édition (SH 49)	14 895	63 993
Instruments de musique (SH 92)	15 548	19 328
Bois marqueté, bois incrusté, écrin, coffret pour bijoux, statuettes en bois (SH 4 420)	21 353	467
Pièces d'art, de collection, antiquités (SH 97)	1 040	365
Bandes son enregistrées	8 834	17 897

Calcul réalisé à partir des données de la base United Nations Comtrade database, Desa/UNESCO

Le Vietnam applique les droits de douane en vigueur dans l'ASEAN. Le pays a par ailleurs ratifié en 1952 l'accord de Florence qui engage ses membres à ne pas faire payer de droits de douane en ce qui concerne les objets à caractère éducatif, scientifique et culturel.

Le Vietnam est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce depuis le 11 janvier 2007 et de la zone de libre-échange de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) depuis le 28 juillet 1995. Avec la création d'une zone de libre-échange en 2002 (AFTA), les pays de l'ASEAN ont mis en place un Tarif extérieur commun préférentiel vis-à-vis des pays tiers.

47 - Résultat obtenu en multipliant les chiffres sur l'emploi et la productivité fournis par l'Office des statistiques du Vietnam | 48 - General Statistic Office

## LA FILIÈRE DE L'ÉDITION

Encore largement sous la tutelle de l'État, le secteur de l'édition est très développé au Vietnam mais est handicapé par de nombreux obstacles : faiblesse des débouchés liée à la piraterie, détérioration des infrastructures, insuffisance des investissements, environnement technique et juridique inadapté, cherté des livres due à une faible adaptation aux nouvelles technologies, à l'augmentation du prix du papier et au taux d'escompte appliqué sur la distribution. Toutes ces difficultés mettent en péril le développement de la filière de l'édition au Vietnam, un pays où les perspectives de ce marché sont pourtant immenses avec un taux d'alphabétisation de 90,3 %.

Le Vietnam compte près de 55 maisons d'édition, toutes placées sous la tutelle des ministères, des associations publiques ou des établissements d'enseignement. Basées pour la plupart à Hanoï ou à Ho Chi Minh Ville, elles concentrent essentiellement leurs activités sur l'édition de livres scolaires et pédagogiques. Face au phénomène de la piraterie, les maisons d'édition sont de plus en plus réticentes à produire de nouveaux contenus.

Bien qu'une nouvelle loi prévoyant l'ouverture du marché aux maisons d'édition étrangères ait été amendée en 2008, ces dernières ne sont pas autorisées à vendre leurs publications au Vietnam. En conséquence, certaines d'entre elles choisissent de s'installer au Vietnam pour éditer des ouvrages en anglais à moindre coût, mais aussi dans une perspective de pénétration du marché domestique.

Concernant le maillon de l'impression, toutes les entreprises relèvent de la tutelle de l'État. Pourtant avec l'arrivée des nouvelles technologies, de nombreuses imprimeries informelles se sont développées en vendant des ouvrages piratés. Entre 2002 et 2006, le nombre d'imprimeries est passé de 914 à 1 487, soit une augmentation annuelle de près de 10 %. En 2005, le secteur de l'impression dans son ensemble a produit près de 545 milliards de pages pour un chiffre d'affaires total de 137 millions USD. Tout comme les maisons d'édition, les imprimeries se concentrent essentiellement à Ho Chi Minh Ville et à Hanoï<sup>49</sup>.

Même si l'entreprise publique Fahasa demeure le principal acteur de ces maillons, la distribution et le commerce de détail ont récemment connu de profondes mutations du fait de l'émergence de nombreuses entreprises privées. En outre, le commerce de détail est également touché par le phénomène de la piraterie avec un nombre considérable d'entreprises informelles.

Concernant la lecture publique, le Vietnam dispose d'un large réseau supervisé par la Bibliothèque nationale et composé de 64 bibliothèques provinciales, 618 bibliothèques d'arrondissement et environ 7 000 bibliothèques locales. Près de 23 000 personnes travaillent dans ce secteur<sup>50</sup>.

Une étude réalisée avec le concours de la coopération suédoise<sup>51</sup> révèle que seulement 2,3 % de la population utiliserait ces services. Les bibliothèques vietnamiennes pâtissent encore de nombreuses insuffisances : peu d'entre elles disposent de systèmes informatisés et d'infrastructures adaptées, et le personnel est souvent peu formé aux nouvelles technologies. À cela s'ajoute le profond clivage existant entre les bibliothèques situées en villes et celles situées en zones rurales.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'édition ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

49 - Market research report on printing and packaging industry in Vietnam, Hanoï IEC, juillet 2008 | 50 - Kungliga Bibliotek | 51 - Development of public library performance in Laos and Vietnam, Bibliothèque nationale de Suède, 2009

## LA FILIÈRE DE L'AUDIOVISUEL

Auparavant monopole d'État, la production audiovisuelle a été progressivement libéralisée et compte désormais une vingtaine d'entreprises privées<sup>52</sup>. Disposant d'une dizaine de sociétés de production publiques, l'État continue cependant à jouer un rôle prépondérant et produit chaque année une vingtaine de films dotés d'un budget moyen de 300 000 USD.

En 2007, l'adoption d'une loi supprimant les quotas d'importation de films étrangers a accru drastiquement la concurrence à laquelle sont soumises les productions cinématographiques locales qui peinent désormais à rivaliser en raison de leurs moyens financiers limités. Le gouvernement espère que la récente autorisation des investissements étrangers dans les productions cinématographiques locales permettra de pallier cette insuffisance.

Parallèlement à ces mutations, la production des chaînes de télévision tend à augmenter. Désormais, 30 % du temps d'antenne doivent être consacrés à des fictions vietnamiennes et les chaînes se mettent à investir davantage dans la production de téléfilms. Cependant, la faiblesse des scénarii, l'insuffisance des moyens des studios et des chaînes de télévision empêchent le développement de téléfilms de qualité.

Le maillon de la distribution a longtemps été contrôlé par l'entreprise d'état FAFIM. Cette dernière reste aujourd'hui dominante en dépit de l'adoption du décret 26/CP qui a permis aux entreprises privées de distribuer les films à condition de posséder leurs propres salles de cinéma.

Concernant la diffusion, les salles de cinéma se sont multipliées ces dernières années, de sorte qu'on en compte désormais une centaine sur l'ensemble du territoire, concentrées essentiellement dans les grandes villes. Cependant, la demande locale de films reste encore peu satisfaite : seulement 331 films vietnamiens et 258 films étrangers ont été diffusés en 2009<sup>53</sup>. Le public se tourne de plus en plus vers les productions hongkongaises et américaines, lorsque le prix d'entrée élevé ne les en dissuade pas<sup>54</sup>, et préfère souvent les VCD et DVD aux salles obscures. Bénéficiant d'une certaine notoriété mondiale, le cinéma vietnamien trouve paradoxalement plus de débouchés en dehors du Vietnam qu'au sein même du pays.

La télévision demeure en termes de débouchés le média privilégié des Vietnamiens. Gérées respectivement par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Information et des Communications, la VTV et la VTC sont les deux réseaux audiovisuels nationaux. Ils se livrent une concurrence effrénée en matière d'audimat, de revenus publicitaires mais aussi pour le contrôle des différentes télévisions provinciales, offrant ainsi plus de choix aux consommateurs en termes de quantité, mais pas encore en termes de qualité.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'audiovisuel ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LA FILIÈRE DE LA MUSIQUE

Longtemps associée au théâtre traditionnel, la musique vietnamienne traditionnelle bénéficie d'une renommée internationale. Qu'il s'agisse du Quan Ho, du Cong Chieng Tay Nguyen ou du Nha Nhac, de nombreux genres musicaux du pays sont inscrits

52 - Asia Europe Foundation | 53 - General Statistics Office | 54 - Un billet d'entrée coûte en moyenne 2 USD, prix très élevé par rapport au niveau de vie moyen des Vietnamiens

au patrimoine mondial de l'UNESCO. Si la musique traditionnelle reste valorisée au Vietnam, les préférences du public ont considérablement changé ces dernières années. Avec l'ouverture du pays, les Vietnamiens ont progressivement délaissé leurs traditions musicales au profit d'esthétiques occidentales (R&B, rap, pop).

Ces dernières années, les musiques actuelles vietnamiennes ont acquis une certaine renommée nationale et sous-régionale, grâce notamment à la participation d'un nombre croissant d'artistes aux festivals organisés à travers l'Asie du Sud-Est. Cependant, si elle a récemment connu un certain développement, l'industrie de la musique demeure à un stade très embryonnaire, essentiellement en raison de la généralisation de la piraterie. Provenant pour la plupart de Chine et de huit unités de production de disques optiques vietnamiennes, la piraterie toucherait 90 % des ventes de la musique enregistrée<sup>55</sup>. Les artistes compositeurs peinent donc à vivre de leur musique et multiplient les concerts et les participations aux festivals pour disposer de revenus. La piraterie entretient la réticence des maisons de productions vietnamiennes à produire les artistes locaux.

Pourtant, avec une population composée de plus de 50 millions d'habitants de moins de 35 ans, le Vietnam est en passe de devenir un marché très attractif. Le secteur tend progressivement à s'organiser avec notamment la création d'une organisation de gestion collective des droits d'auteur, le Centre vietnamien pour la protection des droits d'auteur. L'adhésion de l'État aux accords de l'OMPI, la création de plateformes internet permettant l'échange légal de musique par le biais notamment des téléphones portables (Zing mp3, Vietnamese Music Database, pops.vn) laissent augurer un plus ample développement de la filière.

*Des informations complémentaires sur la filière de la musique ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LES FESTIVALS

Le Vietnam dispose d'une multiplicité de festivals intimement liés aux traditions locales. Réapparus après l'ouverture du pays en 1986, ces festivals sont le reflet de la diversité culturelle incarnée par les 54 ethnies que compte le pays.

À côté des festivals traditionnels, ces dernières années ont été propices à la création d'une pluralité de festivals contribuant à la structuration des industries culturelles du pays : le Festival du film documentaire, le Festival national de la danse, le CAMA Festival ou encore le Festival de Hué, davantage reconnu internationalement. Pluridisciplinaire, ce dernier rassemble près de 3 millions de personnes, dont 28 000 étrangers issus de 92 pays différents.<sup>56</sup> Ces festivals permettent de mettre en valeur le patrimoine culturel vietnamien et d'attirer des touristes chaque année plus nombreux.

*Des informations complémentaires sur les festivals ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*



# LE VANUATU



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

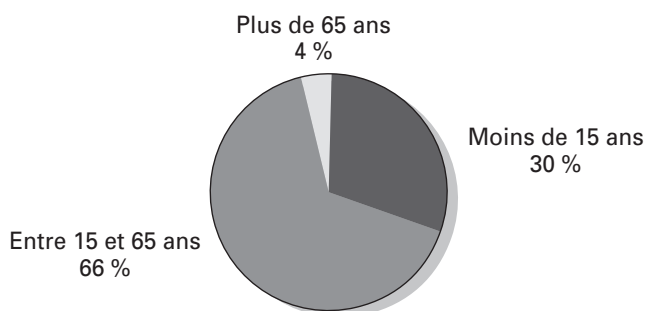
- Population : 234 023
- Superficie : 12 190 km<sup>2</sup>
- Capitale : Port-Vila
- Régime politique : République parlementaire
- Langue officielle : bichelamar, français, anglais
- Monnaie : vatu
- PIB (2009) : 647 951 291 USD<sup>1</sup>

## POPULATION ET LANGUES

Le Vanuatu comptait 234 023 habitants en 2009<sup>57</sup>. Ethniquement très diverse, sa population peut être regroupée en trois grands ensembles : les autochtones mélanésiens (94 %), les Européens (4 %) et les ressortissants d'Asie et des autres îles du Pacifique (2 %). Plus d'une centaine de langues différentes sont parlées au Vanuatu, le bichelamar, le français et l'anglais ayant statut de langues officielles. Les ni-Vanuatu sont majoritairement chrétiens, de confession anglicane, catholique romaine et presbytérienne. La majorité de la population ni-Vanuatu vit en zone rurale et Port-Vila, capitale et ville la plus peuplée du pays, compte 44 000 habitants. Environ 2 000 ni-Vanuatus vivent et travaillent en Nouvelle-Calédonie<sup>58</sup>.

### ↳ RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE

- Moins de 15 ans
- 15 à 65 ans
- Plus de 65 ans



## REPÈRES HISTORIQUES

Archipel composé de 83 îles du Pacifique sud, le Vanuatu a été colonisé par les Européens à partir du <sup>xviii</sup>e siècle. En 1774, l'explorateur britannique James Cook lui donne le nom de Nouvelles-Hébrides, conservé jusqu'à l'indépendance. La colonisation conduite par les Français et les Britanniques entre les <sup>xviii</sup>e et <sup>xix</sup>e siècles débouche sur la Convention de Londres (1906) qui fait de l'archipel un condominium doté d'une double administration franco-britannique. Les premiers mouvements autonomistes mélanésiens s'affirment à partir des années 1960-70 et obtiennent finalement la proclamation de l'indépendance en 1980. Rebaptisé Vanuatu, le nouvel État est dirigé jusqu'en 1991 par le Vanuaaku Pati qui, au nom du « socialisme mélanésien », inscrit le pays dans le sillage du mouvement des non-alignés. Une relative instabilité politique a succédé à cette période, alimentée par l'opposition entre anglophones et francophones. Cette double identité linguistique a permis au Vanuatu d'intégrer l'Organisation internationale de la Francophonie en 1979 tout en demeurant membre du Commonwealth.

57 - Vanuatu National Statistics Office | 58 - Us state.gov, 2011

## ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Après un début de décennie difficile, le Vanuatu a renoué avec la croissance en 2004. Depuis, celle-ci a connu une progression constante pour atteindre 6% en 2008<sup>59</sup>. Cette situation s'explique en grande partie par l'afflux d'investisseurs étrangers attirés par le régime fiscal favorable, le coût modéré de la main-d'œuvre et les perspectives qu'offre le Vanuatu en matière d'agriculture, de tourisme, de construction et de services. Le récent développement du tourisme a notamment permis à l'artisanat ni-vanuatu de se développer.

Le développement du Vanuatu est toutefois freiné par le manque d'infrastructures et le déploiement limité de l'appareil administratif dus essentiellement au manque de ressources de l'État. S'y ajoutent des contraintes d'origine naturelle comme la nature archipélagique du pays et son exposition aux catastrophes naturelles.<sup>60</sup>

Le développement humain du Vanuatu a considérablement progressé au cours de ces dix dernières années. L'espérance de vie a atteint 70 ans en 2008 et la scolarisation brute 63,4 %.

Malgré ces signaux encourageants, le Vanuatu n'est pas en mesure d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La forte croissance démographique actuelle laisse présager un fort taux de chômage chez les jeunes pour la décennie à venir tandis que l'accélération de l'exode rural risque d'aggraver les tensions liées au faible développement des infrastructures et des services, notamment à Port-Villa.

## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie du gouvernement ni-vanuatu en matière de développement est présentée dans l'Agenda d'action et de priorités (Priorities and action agenda, PAA). Elle consiste à privilégier des réformes structurelles visant à rendre l'action publique plus efficace, à promouvoir le développement de l'appareil productif, à améliorer l'accès aux services de base. Le PAA souligne la nécessité de mettre en valeur les potentialités du Vanuatu par une action combinée des autorités locales, des opérateurs privés et des bailleurs internationaux. Il insiste également sur le rôle que doit jouer l'éducation en tant que socle du développement national. De ce point de vue, les autorités considèrent l'instauration d'un authentique bilinguisme comme un vecteur essentiel pour le développement et l'intégration du pays au processus de globalisation. S'agissant du développement du secteur productif, l'agriculture et le tourisme sont envisagés comme les secteurs au potentiel le plus décisif pour l'avenir du Vanuatu. Toutefois, l'Agenda d'action et de priorités n'inclut pas le secteur culturel parmi ses domaines d'intervention.

59 - Rapport sur l'économie du Vanuatu, Banque asiatique de développement, 2009 | 60 - Op. cit.

# ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA CULTURE

## LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

### Conseil National de la Culture

Selon la loi du Conseil National de la Culture du Vanuatu de 1988, il a pour mission de :

- Soutenir et encourager la préservation, la protection et le développement du patrimoine culturel du Vanuatu ;
- Soutenir et encourager la préservation et la protection des archives publiques ;
- Soutenir et encourager le développement des bibliothèques publiques ;
- Soutenir les institutions œuvrant en accord avec ses objectifs ;
- Encourager et conduire des programmes de recherche et de formation en lien avec ces institutions ;
- Encourager la coopération entre le Conseil, le gouvernement, les organisations et les acteurs agissant en accord avec ses objectifs.

### Centre Culturel du Vanuatu

Placé sous la tutelle du Conseil National de la Culture, le Centre Culturel du Vanuatu est l'organisme semi-public chargé de la gestion du patrimoine culturel national. Le Centre prend également des mesures d'ordre juridique en vue de régler la politique de recherche culturelle ainsi que les activités cinématographiques.

Le Centre Culturel du Vanuatu a sous sa tutelle quatre institutions :

**Le Musée national** qui a pour mission de :

- Collecter et préserver les biens culturels représentatifs des différentes cultures et de l'histoire du pays ;
- Identifier les collections de biens culturels ni-vanuatu détenues à l'étranger et établir des relations avec leurs détenteurs, première étape vers leur rapatriement futur ;
- Fournir les meilleures conditions de stockage possibles pour la conservation à long terme de la collection nationale de biens culturels ;
- Éduquer les visiteurs du Musée (public local, élèves, touristes) sur l'héritage culturel et artistique ni-vanuatu ;
- Mettre à jour les expositions afin de les rendre plus intéressantes et instructives pour les visiteurs ;
- Faciliter l'accès des populations rurales au Musée ;
- Contrôler les exportations de biens culturels ;
- Développer la boutique du Musée, source de revenus pour ses activités et celles du Centre Culturel et vecteur de promotion pour l'artisanat local ;
- Accroître le nombre de visiteurs.

**Le Registre national des sites culturels et historiques** qui a pour rôle essentiel de répertorier les sites culturels et historiques du Vanuatu, de tenir des expositions s'y rapportant et d'en assurer la préservation et la promotion dans une perspective de développement touristique.

**La Bibliothèque nationale** qui abrite deux collections spéciales à savoir les collections Pacifique et Vanuatu. Elle a pour mission de :

- Collecter et préserver toute la littérature se rapportant au Vanuatu, en accord avec la Loi sur les Livres (Books Act) de 1988 ;
- D'encourager et d'améliorer l'accès du public aux collections afin de préserver et développer un sentiment de fierté nationale vis-à-vis de l'héritage culturel et littéraire du Vanuatu ;
- Proposer des services spécialisés d'information et d'éducation en assistant les usagers des bibliothèques de tous âges.

**Les Archives nationales du film et du son** qui ont pour rôle de compiler et préserver autant d'informations que possible sur les coutumes, la culture et les traditions du Vanuatu dans des formats audio, audiovisuels, photographiques et numériques. Plus précisément, elles sont en charge de :

- La conservation du patrimoine audio, audiovisuel et photographique du Vanuatu, notamment de la collection nationale du film et du son du Centre Culturel ;
- La documentation audio, audiovisuelle et photographique des différentes cultures du Vanuatu et des événements importants de son histoire ;
- L'enregistrement sur vidéo des aspects de l'histoire et des traditions du pays ;
- L'identification et le rapatriement des copies des photographies, films et enregistrements sonores détenus à l'étranger ;
- La fourniture de services d'enregistrement vidéo pour enregistrer des événements divers à la demande des communautés, des organisations et du public ;
- Permettre l'accès du public aux objets non sensibles de la collection dans des formats audio et audiovisuels ;
- La production et la publication de matériaux didactiques et informationnels dans des formats audio et audiovisuels ;
- Faciliter l'accès et les activités des cinéastes étrangers souhaitant travailler au Vanuatu ;
- Développer le potentiel générateur de revenu des installations de production de l'Unité nationale du film et du son.

---

## **Malvatu Mauri - Conseil National des Chefs**

Le Conseil National des Chefs réunit les chefs de l'archipel du Vanuatu élus par les conseils de chefs de districts. Il est consulté par le Parlement et par le gouvernement pour tout ce qui concerne la langue et la culture ni-vanuatu. Il est responsable de la protection de la culture et des coutumes. Le conseil élit un président qui dispose d'un bureau à Port-Vila mais n'a pas de statut officiel dans la constitution.

---

## **Conseil National des Langues de Vanuatu**

Le Conseil National des Langues de Vanuatu se charge, en collaboration avec l'État et d'autres parties prenantes, de promouvoir et protéger la diversité linguistique au Vanuatu. À ce titre, il a pour rôle de :

- Conseiller le ministre sur les questions linguistiques et la politique linguistique ;
- Conseiller et aider le Ministère de l'Éducation, afin de promouvoir l'usage des langues vernaculaires dans l'enseignement ;
- Aider le bureau du Médiateur à établir des rapports annuels sur l'usage des langues et le respect du multilinguisme ;
- Promouvoir et renforcer l'usage du bichelamar standardisé ;
- Dispenser des conseils aux médias sur l'usage du bichelamar ;

- Établir des priorités nationales et des lignes directives pour les travaux de recherche sur les langues ;
- Coordonner le financement par des agences internationales des travaux sur les langues du Vanuatu ;
- Promouvoir l'édition en langues vernaculaires et en bichelamar ;
- Gérer une base de données des langues et ressources linguistiques du Vanuatu<sup>61</sup>.

## L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DE LA CULTURE

### Principaux textes de référence régissant le secteur de la culture

- Loi n° 42 du 29 décembre 2000 sur le droit d'auteur et les droits voisins.  
 Cette loi s'applique aux œuvres, aux représentations, aux enregistrements sonores, aux émissions et aux expressions de la culture locale qui sont créées pendant et après la promulgation de cette loi ou existaient avant<sup>62</sup>. Un protocole relatif au droit d'auteur traditionnel y a également été inclus.  
 Malgré cet essai de réglementation du droit d'auteur au Vanuatu, la piraterie des œuvres musicales et audiovisuelles est courante et prive de nombreux créateurs de revenus. Récemment, des protestations ont eu lieu en faveur d'une réglementation plus stricte sur le droit d'auteur.
- Loi de 2006 sur la télévision et la radiodiffusion.
- Loi de 2006 sur les archives.

### Principaux accords, conventions et traités internationaux ratifiés dans le domaine de la culture

Le Vanuatu n'a ratifié aucune convention sur le droit d'auteur et ne fait pas partie de l'OMPI. Cependant, il a ratifié la Convention sur le patrimoine mondial en 2002 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entrée en vigueur en 2006.

## LA POLITIQUE CULTURELLE

Selon la loi de 1988, le Conseil National de la Culture est responsable de la politique culturelle du Vanuatu et le Centre Culturel du Vanuatu en est l'opérateur. Ces deux institutions sont dotées d'un plan d'action structuré autour de la préservation et de la promotion du patrimoine culturel, du soutien au développement de la lecture et du développement de la formation et de la recherche culturelle. En outre, ce plan clarifie les procédures de collaboration entre le Conseil National de la Culture, le Centre Culturel du Vanuatu, le gouvernement et les opérateurs culturels.

Le Conseil National de la Culture et le Centre Culturel du Vanuatu ont également mis en place un premier Plan d'Entreprise rédigé en bichelamar pour la période 2007-2010.

# ÉCONOMIE DES INDUSTRIES CULTURELLES

## APERÇU GÉNÉRAL

Il n'existe pas d'étude statistique sur les industries culturelles au Vanuatu. Selon les enquêtes menées dans le cadre de cette étude, le secteur culturel génère environ 250 emplois toutes filières confondues, dont 177 dans la filière de l'audiovisuel.

Le développement du secteur culturel qui subit de nombreuses contraintes n'en est encore qu'à ses prémises. Le marché des biens et services culturels ni-vanuatu s'avère particulièrement étroit, ce qui limite la rentabilité des investissements et pousse les rares entreprises culturelles recensées à viser le marché régional. Cette étroitesse est amplifiée par les obstacles géographiques de l'archipel composé de 83 îles étendues sur 850 kilomètres. Cette configuration géographique renchérit le coût du transport et de la distribution des produits culturels et favorise la concentration des entreprises culturelles à Port-Vila et à Luganville.

Le secteur est également handicapé par un environnement juridique et institutionnel peu favorable, caractérisé par l'absence de subventions publiques, d'aides à l'investissement ou de facilités bancaires. Aujourd'hui, c'est le tourisme, en constant développement, qui semble être la meilleure opportunité à saisir pour le développement des industries culturelles ni-vanuatu.

En ce qui concerne le commerce international, le Vanuatu est membre de l'Organisation Mondiale du Commerce depuis 2011 et fait partie du Forum des îles du Pacifique.

## LA FILIÈRE DE L'ÉDITION

La littérature ni-vanuatu s'est développée très tardivement. Ce n'est qu'après l'indépendance que les premières publications en bichelamar ont été produites. Tout comme les autres filières culturelles, l'édition demeure à un stade embryonnaire. Les obstacles naturels renchérisent les coûts de production et de diffusion, et l'étroitesse du marché limite considérablement les débouchés. Les ouvrages publiés localement sont pour la plupart des œuvres bibliques, des journaux et des brochures publicitaires. La commercialisation des ouvrages est assurée par les maisons d'édition elles-mêmes ou par l'intermédiaire de super-marchés.

Afin de promouvoir le livre dans l'espace pacifique et de trouver une solution appropriée aux difficultés rencontrées par le secteur au Vanuatu, un consortium, composé entre autres du Centre Culturel du Vanuatu et de l'Agence Universitaire de la Francophonie, s'est formé pour la création d'une maison d'édition électronique francophone. Cette initiative permettra d'imprimer des documents à la demande et de limiter les coûts d'édition en vue de dynamiser ce secteur.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'édition ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LA FILIÈRE DE L'AUDIOVISUEL

Le secteur de l'image au Vanuatu reste lui aussi à un stade embryonnaire. L'offre audiovisuelle locale se limite à quelques initiatives associatives. Le manque de financements, de formation et d'infrastructures adaptées limite la production de films de long et court-métrage de qualité. Ces difficultés sont confortées par le nombre restreint de lieux de diffusion. Seule une salle de cinéma existe dans l'archipel. En conséquence, la plupart des films sont diffusés sporadiquement dans les cafés ou les théâtres et le public se tourne davantage vers les productions télévisuelles et les vidéos, souvent piratées.

Concernant la télévision, le Vanuatu dispose d'une chaîne de télévision, la SRTV (Société de Radiodiffusion et de Télévision du Vanuatu). Si la télévision commence à être largement diffusée, certaines îles ne sont pas desservies par des émetteurs.

*Des informations complémentaires sur la filière de l'audiovisuel ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LA FILIÈRE DE LA MUSIQUE

Indissociable de la danse, la musique traditionnelle ni-vanuatu fait partie intégrante des coutumes locales. Bien que s'exprimant dans des langues très diverses, les orchestres traditionnels locaux ont favorisé l'émergence d'une culture nationale ni-vanuatu.

Ce n'est que dans les années 90 que l'industrie de la musique ni-vanuatu a commencé à se développer avec l'arrivée de nouvelles esthétiques musicales telles que le reggae, le reggaeton ou le zouk. Des groupes tels que Huarere, Tropic Tempo ou la chanteuse Vanessa Quai ont pu émerger et se faire connaître au niveau sous-régional.

La filière de la musique se structure progressivement. Grâce à la mobilisation de la Fédération pour la musique ni-vanuatu, la loi sur le droit d'auteur a finalement été promulguée en 2011. La création de deux sites Internet de vente de musique légale en ligne (le « Vanuatu exchange store » et le « Vanuatu music ») devrait permettre d'augmenter les revenus de la filière musicale locale et donc favoriser son développement. Toutefois, le développement de cette filière reste entravé par l'étroitesse du marché qui ne permet pas de retour sur investissement suffisant et par l'afflux de CD et cassettes piratés.

*Des informations complémentaires sur la filière de la musique ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*

## LES FESTIVALS

Les festivals occupent une place prépondérante dans les traditions ni-vanuatu et attirent de plus en plus de touristes désireux de connaître les coutumes du pays.

Le festival le plus connu du Vanuatu et le plus important du Pacifique sud est sans conteste le Fest' Napuan. Depuis 1996, il joue un rôle important dans la promotion et le développement de la filière de la musique ni-vanuatu et sous-régionale et attire en moyenne 30 000 spectateurs venus du monde entier.

*Des informations complémentaires sur les festivals ainsi que les coordonnées des structures recensées sont disponibles dans la version complète du profil culturel publiée sur le site internet de l'OIF.*





# ANNEXE

## INFORMATIONS RÉSUMÉES SUR LE CAMBODGE, LE LAOS, LE VIETNAM ET LE VANUATU

PAYS	CAMBODGE	LAOS	VIETNAM	VANUATU
Population (milliers)	15 000	6 320	87 300	243
Nombre de langues	21	82	106	3
Taux d'urbanisation (%)	20	21,6	28	25
PIB par habitant en PPA en 2008 (USD)	1 870	2 139	2 813	4 438
Indice de Développement Humain	0,494	0,497	0,725	0,703
Taux d'alphabétisation des plus de 15 ans (%)	78	72,7	93	78,9
Taux de pauvreté (%)	30	24,6	16	NC
Nombre d'emplois recensés par l'enquête dans le secteur des industries culturelles	3 272	2 592	6 215	255

# GLOSSAIRE

---

## **ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce)**

L'Accord sur les ADPIC a pour but d'intégrer les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marques de fabrique ou de commerce, brevets, etc.) dans le système GATT/OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Il s'agit d'une partie de plus en plus importante du commerce international.

Cet accord stipule que le niveau minimal de protection de la propriété intellectuelle doit être en conformité avec les obligations fondamentales des principales conventions de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle), de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle et de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. L'accord applique les principes du système commercial aux droits de propriété intellectuelle. Il cherche à protéger au mieux ces droits et à assurer leur protection au travers de dispositions qui répriment la contrefaçon et le piratage. Enfin, il prévoit le recours aux procédures de règlement des différends de l'OMC pour la résolution des conflits relatifs à l'application de cet accord.

Des dispositions transitoires fixent les délais suivants pour que les États membres de l'OMC puissent adapter leur législation aux principes de l'ADPIC : jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1996 pour les pays industrialisés, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les pays en développement et ceux en transition et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour les pays les moins avancés.

---

## **AGCS ou GATS (Accord général sur le commerce des services)**

L'AGCS est un instrument adopté lors du Cycle de l'Uruguay pour le commerce des services, y compris les services culturels. Il représente le premier ensemble de règles approuvées dans le cadre d'un accord multilatéral, applicable juridiquement au commerce international des services. Les membres de l'OMC acceptent des engagements dans le cadre de l'AGCS en vertu desquels ils doivent déclarer quels sont les secteurs qu'ils sont disposés à ouvrir à la concurrence étrangère et dans quelle mesure ces marchés sont ouverts.

---

## **Activités, biens et services culturels**

La définition et la délimitation des biens et services culturels fait l'objet de nombreux débats au sein de la communauté internationale. Il existe une diversité de termes utilisés : « industries culturelles », « industries du droit d'auteur », « industries du contenu », « économie du savoir », etc.

L'Unesco donne cette définition des activités, biens et services culturels : « activités, biens et services qui, dès qu'ils sont considérés du point de vue de leur qualité, de leur usage ou de leur finalité spécifiques, incarnent ou transmettent des expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale qu'ils peuvent avoir. Les activités culturelles peuvent être une fin en elles-mêmes ou contribuer à la production de biens et services culturels ».

L'économie de la culture inclut plus largement :

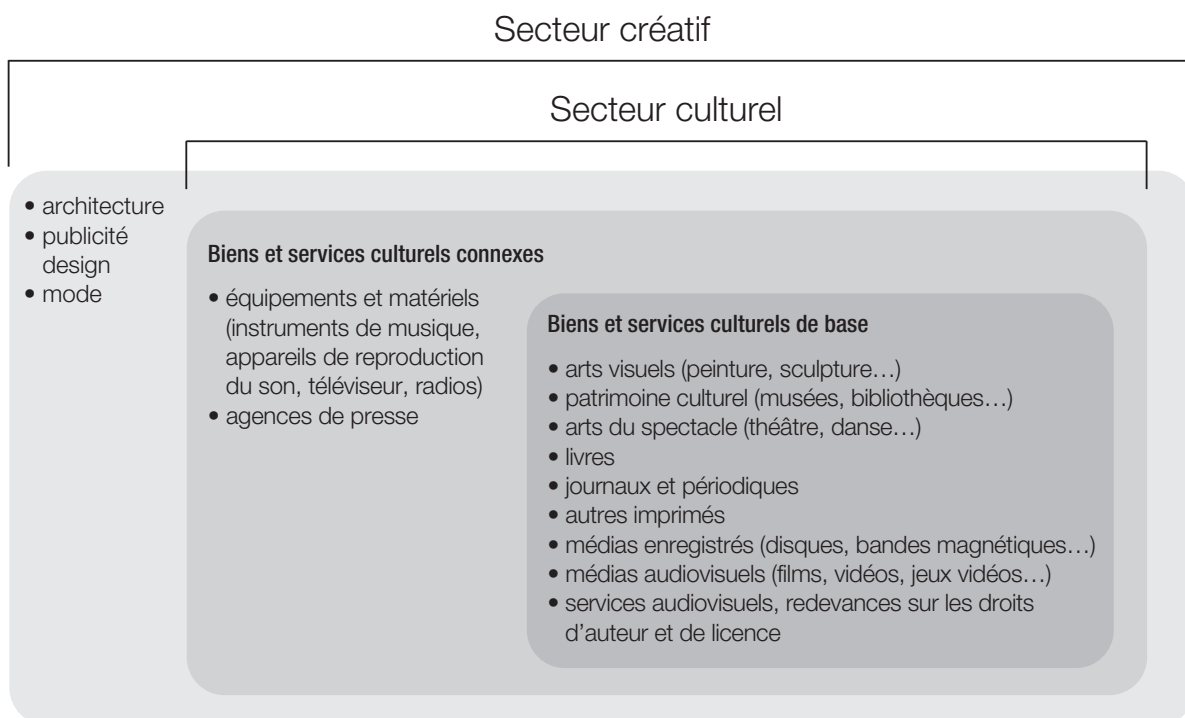
- Le secteur culturel : secteurs industriels et non industriels. La culture est transformée en produit de consommation finale, qu'il soit non-reproductible comme dans le cas des arts traditionnels (arts visuels, patrimoine culturel, arts du spectacle) ou reproductible comme c'est le cas pour les industries culturelles (médias audiovisuels, livres, journaux, périodiques, musique).
- De manière plus large, le secteur créatif regroupe les produits issus de la créativité, du savoir-faire et du talent des hommes et liés à la propriété intellectuelle. Au secteur culturel, s'ajoutent ainsi des secteurs comme le design, l'architecture ou la publicité.

Il existe d'autre part une distinction entre biens et services culturels :

- Les biens culturels sont des biens de consommation qui véhiculent des idées, des valeurs symboliques et des modes de vie, qui informent ou distraient, contribuent à forger et à diffuser l'identité collective tout comme à influencer les pratiques culturelles. Protégés par le droit d'auteur, ils résultent de la créativité individuelle ou collective qui se transmet sur des supports susceptibles d'être reproduits et multipliés par des procédés industriels et distribués ou diffusés massivement. Livres, revues, enregistrements sonores, films, vidéos, séries audiovisuelles, produits multimédia, logiciels, produits de l'artisanat et design constituent l'offre de biens culturels.
- Les services culturels sont des activités qui, sans prendre la forme de biens matériels, répondent à une idée ou à une nécessité d'ordre culturel et se traduisent par des mesures d'appui à des pratiques culturelles que les États, les institutions publiques, les fondations, les entreprises privées ou mixtes, mettent à la disposition de la communauté et qui incluent, entre autres, la promotion des spectacles ainsi que la conservation et l'information culturelles (bibliothèques, archives, musées, etc.). Ces services peuvent être gratuits ou payants.

Le terme de « produits » culturels est généralement considéré comme englobant les deux concepts.

Parmi les biens et services culturels, on distingue également les produits de base qui sont directement associés au contenu culturel et les produits connexes liés aux services, à l'équipement, ainsi qu'aux matériels qui servent à la création, à la production et à la distribution des produits culturels de base.



---

## **Droit d'auteur et droit voisins**

Le droit d'auteur consiste en la reconnaissance du droit exclusif de l'auteur à disposer de son œuvre, à titre gratuit ou onéreux, et de l'exploiter selon son libre arbitre, en exerçant les prérogatives morales que lui reconnaît la loi. La législation sur le droit d'auteur est complétée par les droits dénommés « voisins » qui protègent les artistes, les interprètes ou exécutants des œuvres, les producteurs de phonogrammes et les organismes de radiodiffusion.

Les droits des créateurs d'œuvres littéraires et artistiques (par exemple, les livres et autres œuvres écrites, les compositions musicales, les peintures, les sculptures et les films cinématographiques) sont protégés par le droit d'auteur pour une durée minimale de 50 ans après le décès de l'auteur.

Les droits voisins reconnaissent aux artistes l'exclusivité d'autoriser la reproduction et la communication publique de leurs interprétations et exécutions. Ils reconnaissent aux producteurs de phonogrammes l'exclusivité d'autoriser la reproduction, la distribution et la communication publique de leurs enregistrements sonores. Les organismes de radiodiffusion jouissent du droit exclusif d'autoriser l'émission, la retransmission par satellite, l'enregistrement et la communication publique de leurs émissions.

Les sociétés de gestion collective de droits d'auteur sont des organismes créés par les auteurs et autres titulaires du droit d'auteur et des droits voisins, avec la mission spécifique d'autoriser en leur nom l'utilisation des œuvres protégées, en gérant la perception et la distribution des bénéfices tirés de leur exploitation économique et réalisés par des tierces personnes (reproduction et communication publique) quand ladite exploitation ne peut être gérée de façon individuelle par le titulaire en raison de sa complexité et de son étendue. Ces organismes, créés à l'origine dans le milieu de la musique et du théâtre, ont vu leur action s'étendre à des champs aussi variés que le cinéma et l'audiovisuel, la reprographie, le multimédia et, plus récemment, les réseaux de communication électronique, permettant ainsi, dans ce nouveau contexte, à la fois d'assurer la défense du droit d'auteur et de répondre aux nécessités pratiques des usagers.

---

## **DSRP (Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté)**

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté sont établis par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, dont le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Le DSRP décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté ; il expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes.

---

## **Économie informelle**

Ensemble d'activités économiques, de travailleurs et d'unités économiques qui ne sont pas couverts par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ de d'application de la loi ; ces travailleurs et unités opérant en marge.

---

## **Économie souterraine**

Elle regroupe les activités qui échappent aux règles économiques et sociales et à l'intervention de l'État. Ces activités ne donnent lieu à aucun prélèvement obligatoire (fiscal ou social) et faussent le jeu de la libre concurrence par rapport aux activités légales, soit du fait de leur propre activité, soit du fait de l'intégration de sommes provenant d'activités délictueuses ou criminelles.

Elle comprend l'économie souterraine générée par le travail au noir, l'économie générée par les délits économiques ainsi que l'économie générée par les activités criminelles.

---

## Industries culturelles

Industries caractérisées principalement par la reproductibilité de l'œuvre originale produite, traitée et transmise au moyen de technologies, par la part importante de la création et par le non salariat des créateurs<sup>63</sup>. Elles se composent de filières – son, image, écrits et imprimés – structurées en fonctions distinctes dont l'articulation et la succession permettent de produire, traiter, et mettre le produit culturel à la disposition du public. Le concept peut s'étendre au design, à l'architecture, à la fabrication d'instruments de musique et à la publicité. On parle alors plutôt « d'industries créatives ».

Les industries culturelles ajoutent aux œuvres de l'esprit une plus value de caractère économique qui génère en même temps des valeurs nouvelles, pour les individus et pour les sociétés. Tout en contribuant à la préservation et à la promotion de la diversité culturelle, ainsi qu'à la démocratisation de l'accès à la culture, elles sont des gisements importants pour l'emploi et pour la création de richesses. En effet, elles favorisent la créativité, qui est leur « matière première » fondamentale, mais elles permettent également d'innover en termes de production et de distribution.

---

## GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)

Accord général de libre-échange entre les principaux pays industrialisés du monde datant de 1947, devenu une institution internationale en 1993 avec l'OIC (Organisation Internationale du Commerce) puis en 1995 avec l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Tout au long de ses 47 premières années, le GATT s'est vu complété par d'autres accords multilatéraux et plurilatéraux (c'est-à-dire fondés sur l'adhésion volontaire et non pas automatique de tous ses membres) s'ajoutant à l'accord initial, dans le but de réduire de plus en plus les tarifs douaniers et les autres obstacles au commerce. Ces nouveaux accords ont été obtenus grâce à une série de « Rounds » ou cycles de négociation commerciale. Le GATT en tant qu'organisation ad hoc n'existe plus depuis la naissance de l'OMC, mais le GATT en tant qu'accord constitue désormais le principal recueil de règles de l'OMC pour ce qui est du commerce des marchandises.

---

## IDH (Indice de développement humain)

L'IDH est un indicateur de mesure du développement humain. Il présente un niveau moyen pour chaque pays en tenant compte de 3 aspects essentiels :

- Longévité et santé, représentées par l'espérance de vie ;
- Instruction et accès au savoir représentés par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation, tous niveaux confondus ;
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent représenté par le PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat).

---

## Niveau d'instruction

Indice qui mesure le niveau atteint par un pays en termes d'alphabétisation des adultes et d'enseignement (taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur).

63 -Miège, 2000. Ménard, 2004

---

## **OMC (Organisation mondiale du commerce)**

L'Organisation Mondiale du Commerce est un organisme intergouvernemental à caractère permanent chargé de régler les relations commerciales entre ses États membres, au moyen d'accords multilatéraux. Sa création a consacré les résultats du Cycle de l'Uruguay qui ont permis un élargissement du champ de compétence du GATT en ce qui concerne le commerce des services ainsi que les aspects de la propriété intellectuelle (droit d'auteur et propriété industrielle) qui touchent au commerce. La tâche principale de l'OMC consiste à appliquer les accords commerciaux adoptés par ses États membres, à servir de forum pour les négociations commerciales, à résoudre les différends commerciaux ainsi qu'à examiner les politiques commerciales nationales.

L'approbation des résultats du Cycle de l'Uruguay et la création de la nouvelle organisation ont fait l'objet de la Déclaration de Marrakech, signée en avril 1994. L'OMC est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Aujourd'hui elle compte 150 membres, qui représentent plus de 90 % du commerce mondial. Une trentaine d'autres pays négocient actuellement leur accession à cette organisation.

Il n'existe pas au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce d'accord spécifiquement dédié au commerce des biens et services culturels mais ses principes ont des implications significatives sur celui-ci. S'il existe des clauses spéciales relatives aux films cinématographiques permettant d'imposer des quotas à l'écran et aux mesures destinées à protéger les « trésors nationaux de valeur artistique, historique ou archéologique », les autres biens et services culturels sont soumis aux obligations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et du GATS (Accord général sur le commerce des services).

C'est pourquoi, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO le 20 octobre 2005 constitue un outil indispensable à la préservation de cette diversité dans un contexte où celle-ci est menacée par la mondialisation.

---

## **PIB (Produit intérieur brut)**

Le produit intérieur brut est un indicateur qui mesure le niveau de production d'un pays. Il est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée par les agents résidant à l'intérieur du territoire national. La parité du pouvoir d'achat apporte une correction au PIB en tenant compte du pouvoir d'achat réel, très variable d'un pays à l'autre.

# BIBLIOGRAPHIE

## OUVRAGES

Le Bonté C., *Le Cambodge contemporain*, L'Harmattan, 2009

---

Nguyen Khac Vien, *Vietnam. Une longue histoire*, l'Harmattan, 1999

---

Hu Ngoc, Nguyen Khac, *Mille ans de littérature vietnamienne : une anthologie*, P. Picquier, 1996

---

## ARTICLES

Hardeep Sidhu, « Bulldozer crushes 400 000 pirated CDs in Cambodia », Topnews. in, 6 janvier 2010

---

« Cambodia's national budget for 2011 approved by NA », Cambodian Economy Reviews, 29 novembre 2010

---

Ros Dina, « La production cinématographique cambodgienne asphyxiée par les pirates du nouveau monde », Ka-set – site d'informations sur le Cambodge, le 7 août 2008

---

« Cambodian movie industry is facing issues of world financial crisis, quality assurance and piracy threat », Derkeiler – groupe d'informations, le 18 mars 2009

---

Tasca C., Bêteille L., Sergent M., Sutor S., « Le Cambodge à l'entrée du XXI<sup>e</sup> siècle, Compte rendu du déplacement d'une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France, Cambodge et Laos », avril 2007

---

Davy Chou, « Finding Cambodian Cinema », AsiaLIFE, 9 novembre 2009

---

Nary Chim, « Le Cambodge espère accueillir près de 3 millions de touristes cette année », Agence Kampuchea Presse, 8 avril 2011

---

Imi Atsushi, *Urbanization and Development of Infrastructure in the East Asian Region*, JBICI Review, mars 2005

---

## RAPPORTS ET ÉTUDES

Ministère du Plan du Cambodge, *Labour Force 2007*, Institut National de Statistiques, janvier 2010

---

CNUCED, *Creative Economy report 2010*, 2010

---

Ministère du Commerce du Cambodge et PNUD, *Cambodia's 2007 Trade Integration Strategy*, décembre 2007

---

Jarvis H. et Arfanis P., *Publishing in Cambodia*, Publishing in Cambodia Project, 2002.

---

Banque Mondiale, *Urbanization Dynamics and Policy Frameworks in Developing East Asia*, 2004

---

Fond Monétaire International, *Cambodia : Poverty Reduction Strategy Paper*, 2006.

---

Ministère de la Culture et des Beaux-Arts, *Loi sur le droit d'auteur et les droits voisins*, 2003.

---

Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Cambodge, *2003-2007 Education Indicators*, 2007

---



MDG Achievement Fund, *Country Thematic Window for Culture and Development – The Cambodia Creative Industries Support Programme*, 2008

---

Nations Unies, *World Urbanization Prospects : the 2007 Revision*, 2008.

---

Organisation internationale de la Francophonie, « Les politiques de soutien aux industries culturelles : contribuer à une maîtrise de la mondialisation par la diversité culturelle », *Séminaire régional*, 2008, Siem Rap

---

Hanoï IEC, *Market research report on printing and packaging industry in Vietnam*, juillet 2008

---

National library of Sweden, *Development of public library performance in Laos and Vietnam*, 2009

---

## SITES INTERNET

- [www.everyculture.com](http://www.everyculture.com), site d'informations sur les pays et leur culture
- [www.wikipedia.com](http://www.wikipedia.com),
- [www.census.gov](http://www.census.gov), site du bureau de recensement des États-Unis
- [www.comtrade.un.org](http://www.comtrade.un.org), base de données statistiques sur le commerce des Nations Unies
- [www.wto.org](http://www.wto.org), site de l'Organisation Mondiale du Commerce
- [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org), site de la Banque Mondiale
- [www.ethnologue.com](http://www.ethnologue.com), site sur les langues du monde
- [www.undp.org](http://www.undp.org), site du Programme des Nations Unies pour le Développement
- [www.culturalprofiles.net](http://www.culturalprofiles.net), site du projet « Cultural Profiles » de l'organisation Visiting Arts
- [www.wipo.int](http://www.wipo.int), site de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
- [www.unesco.org](http://www.unesco.org), site de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
- [www.unfpa.org](http://www.unfpa.org), site du Fonds des Nations Unies pour la Population
- [www.unicef.org](http://www.unicef.org), site de Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- [www.xe.com](http://www.xe.com), site de conversion universelle de monnaies
- [www.akp.gov.kh](http://www.akp.gov.kh), site de l'Agence de presse du Cambodge
- <http://vanuatumusic.com>, site de Vanuatu Music
- [www.dailypost.vu](http://www.dailypost.vu), site du Vanuatu Daily Post
- [www.festnapuan.org](http://www.festnapuan.org), site du festival Fest'napuan
- <http://english.cinet.vn/>, site du Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme du Vietnam
- <http://mic.gov.vn>, site du Ministère de l'Information et des Communications du Vietnam,
- [www.gso.gov.vn](http://www.gso.gov.vn), site du Bureau général des statistiques
- [www.kplnet.net](http://www.kplnet.net), site de l'agence de presse Khaosan Pathet Lao

ISBN 978-92-9028-340-9

Profil culturel des pays du sud membres de la Francophonie.

Un aperçu de quatre pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique : Cambodge, Laos, Vietnam et Vanuatu  
2011

## **L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes.**

Elle rassemble à ce jour cinquante-six États et gouvernements membres et dix-neuf observateurs, totalisant une population de 890 millions de personnes.

L'OIF apporte à ses pays membres un appui dans l'élaboration de leurs politiques et mène des actions politiques et de coopération conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie et le Cadre stratégique décennal.

Dans le cadre de ces missions, l'OIF s'est notamment engagée à promouvoir la diversité culturelle et à appuyer le développement des filières culturelles des pays du Sud de la Francophonie.

Dans cette perspective, elle se propose d'accompagner les autorités nationales et les organisations professionnelles de ces pays pour la mise en place de systèmes d'information sur l'économie culturelle. La disponibilité d'informations fiables sur ce secteur est en effet un préalable décisif pour la définition et la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à son développement.

À cet effet, un programme d'identification du champ des industries culturelles a été lancé dans quatre zones géographiques : Afrique de l'Ouest, Asie du Sud-Est et Pacifique, Caraïbe, Afrique Centrale. Les résultats obtenus donnent lieu à la publication du profil culturel des pays couverts.

Cette publication est consacrée à quatre pays d'Asie du Sud-Est et du Pacifique : le Cambodge, le Laos, le Vietnam et le Vanuatu. Conçue par des spécialistes de l'économie de la culture sur la base d'enquêtes de terrain, elle propose un panorama aussi complet que possible des industries culturelles de ces quatre pays, en mettant en valeur leurs forces et leurs faiblesses, et en les situant dans leur environnement institutionnel.

### **À PARAÎTRE DANS LA MÊME COLLECTION :**

- Profil culturel du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.
- Profil culturel de La Dominique, de Haïti et de Sainte-Lucie.
- Profil culturel du Cameroun, du Congo et du Gabon.